

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

10 JUILLET 2014

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Rapport annuel 2013 sur
le prix et la qualité du
service public
d'élimination des déchets**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 15 juillet 2014
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 11 juillet 2014
et qu'il est donc exécutoire.

Le 15 juillet 2014

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRANQUERRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille quatorze, le 10 juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 3 juillet deux mille quatorze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Étaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Madame CERIGHELLI, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame TÉA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame LANGE, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU*, Madame DUMONT*, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

*Monsieur VILLEFAILLEAU (sauf pour le dossier 14 F 00, le procès-verbal de la séance du 19 juin 2014, le compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 14 F 01, 14 F 02, et 14 F 03)

*Madame DUMONT quitte la salle à 22h (présente pour le dossier 14 F 00, le procès-verbal de la séance du 19 juin 2014, le compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 14 F 01, 14 F 02, 14 F 03 et 14 F 04)

Avaient donné procuration :

Monsieur AUDURIER à Monsieur PIVERT
Monsieur BATTISTELLI à Monsieur LAMY
Madame AGUINET à Monsieur ROUSSEAU
Madame VENOT à Madame de CIDRAC

*Monsieur VILLEFAILLEAU à Monsieur JOUSSE
Monsieur LÉVÊQUE à Madame SILLY

Secrétaire de séance :

Madame ADAM

N° DE DOSSIER : 14 F 07

OBJET : RAPPORT ANNUEL 2013 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

RAPPORTEUR : Madame BOUTIN

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

L'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est présente chaque année par le Maire au Conseil Municipal.

Ce rapport expose l'organisation de la gestion des déchets produits sur le territoire de la commune à travers les indicateurs techniques et financiers relatifs à leur collecte et leur traitement. Tous les déchets sont passés en revue, qu'ils soient produits par les ménages, les professionnels ou les services de la Ville, collectés en porte-à-porte ou déposés à des points d'apport volontaire.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport présenté.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales,

Après avoir entendu les explications qui précèdent,

PREND ACTE du rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye



DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

RAPPORT ANNUEL

sur le prix et la qualité du service public
d'élimination des déchets ménagers et
assimilés

ANNEE 2013

SOMMAIRE

	PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE	5
1	1.1 PROFIL SOCIO-ECONOMIQUE DE LA VILLE	6
	1.2 COMPETENCES DE LA VILLE	7
	1.3 POLITIQUE DECHETS DE LA VILLE	8
	INDICATEURS TECHNIQUES DE LA COLLECTE	9
2	2.1 LES SECTEURS DE COLLECTE	10
	2.2 LE MATERIEL DE PRE-COLLECTE	10
	2.3 LES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (HORS DECHETTERIE)	12
	2.4 LES DECHETS DE LA DECHETTERIE	19
	2.5 LES DECHETS ISSUS DES ACTIVITES DE LA VILLE	23
	2.6 LES DECHETS DES INFIRMIERS	24
	2.7 LES DECHETS DE LA FETE DES LOGES	24
	INDICATEURS TECHNIQUES DU TRAITEMENT	25
3	3.1 LES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (HORS DECHETTERIE)	26
	3.2 LES DECHETS DE LA DECHETTERIE	29
	3.3 LES DECHETS NON PRODUITS PAR LES MENAGES	29
	3.4 LE COMPOSTAGE	30
	LES FILIERES A RESPONSABILITE ELARGIE DES PRODUCTEURS (REP)	33
4	4.1 EMBALLAGES MENAGERS	34
	4.2 LES PILES ET ACCUMULATEURS PORTABLES	34
	4.3 LES D.E.E.E	34
	4.4 LES TEXTILES USAGES	35
	4.5 LES LAMPES	36
	4.6 LES NOUVELLES FILIERES	36
	LES DECHETS ISSUS DES ACTIVITES ECONOMIQUES (DAE)	37
5	5.1 MODALITES DE GESTION DES DECHETS	38
	5.2 MODALITES D'APPLICATION DE LA REDEVANCE SPECIALE	38
	BILAN FINANCIER DE LA GESTION DES DECHETS	39
6	6.1 BILAN DES DEPENSES	40
	6.2 BILAN DES RECETTES	42
	ANNEXES	43

INDEX DES TABLEAUX

Tableau n° 1. : Répartition des compétences entre la Ville de Saint-Germain-en-Laye et le SIDRU	7
Tableau n° 2. : Présentation des modèles de bacs existants sur le terrain.....	10
Tableau n° 3. : Evolution du parc des bacs destinés.....	11
à la collecte des ordures ménagères des ménages et des professionnels	11
Tableau n° 4. : Evolution du parc des bacs destinés.....	11
aux collectes des emballages recyclables (bac bleu) et du verre alimentaire (bac vert)	11
Tableau n° 5. : Consommations et poids carbone imputables aux collectes en PAP	13
Tableau n° 6. : Consommations et poids carbone imputables aux collectes en PAV	14
Graphique n°1 :	14
Evolution des émissions Carbone (en T.éq. CO2) de la collecte des déchets	14
Tableau n° 7. : Tonnage des déchets dits de « l'assiette ADEME »	15
Graphique 2: Evolution de l'assiette ADEME (kg/hab/an).....	16
Tableau n° 8: Exemple de la composition des déchets putrescibles.....	17
collectés à Saint-Germain-en-Laye	17
Graphique n° 3: Suivi de l'assiette ADEME au regard des objectifs du PLPD.....	17
Graphique n°4 : Evolution des tonnages d'encombrants et de déchets végétaux collectés en PAP	18
Graphique n°5 : Répartition des tonnages déposés à la déchetterie	20
Tableau n° 9 : Evolution des tonnages collectés.....	20
Graphique n° 6 : Evolution des tonnages de DDS des ménages, collectés par la Ville	21
Tableau n°10 : Tonnages des huiles de moteurs usagées, aérosols et batteries collectées	22
Tableau n° 11 : Tonnages des déchets non produits par les ménages mais gérés par la Ville	23
Tableau n° 12 : Volume des déchets des infirmiers collectés.....	24
Tableau n°13 : Déchets collectés à la.....	24
Fête des Loges.....	24
Graphique n° 7 : Filières de valorisation des OMA + déchets verts + encombrants	26
Graphique n° 8 : Répartition des tonnages triés au Centre de Tri	27
Tableau n° 14: Tonnages des déchets en sortie du Centre de Tri du SIVaTRU du Trie-sur-Seine	27
Graphique n° 9 : Filières de traitement des déchets faisant l'objet d'un marché avec la Ville.....	29
Graphique n°10 : Modes de traitement des déchets produits par la collectivité.....	29
Tableau n°15 : Tonnages collectés par COREPILE	34
Graphique n° 11 : Tonnages des textiles usagés collectés	35
Tableau n° 16 : Tarifs appliqués entre 2009 et 2012 et évolution des recettes	38
Tableau n° 18 : Bilan des dépenses liées à la collecte et au traitement des déchets gérés par la Ville	40
Tableau n° 19 : Bilan des recettes	42

1



PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

Présentation du profil socio-économique de la Ville de Saint-Germain-en-Laye et de ses compétences en matière de gestion des déchets.

1.1 PROFIL SOCIO-ECONOMIQUE DE LA VILLE

Saint-Germain-en-Laye, est la plus vaste commune du département des Yvelines (3^{ème} au niveau de la région Ile-de-France), sur une superficie de 4 827 hectares, dont 3 526 de forêt domaniale et 65 hectares de secteurs sauvegardés.

Enfermée dans une boucle de la Seine, la ville est délimitée :

- au nord, par la forêt, la plaine agricole, et le territoire de la commune d'Achères.
- à l'ouest, par la plaine de la Jonction et les communes de Chambourcy et de Poissy.
- à l'est, par le Domaine National et les communes du Pecq, du Mesnil-le-Roi et Maisons Laffitte
- au sud, par les communes de Marly-le-Roi, Fourqueux et Mareil-Marly.

La Ville est dotée d'un réseau de transport en commun important, destiné tant à la desserte locale (ville et communes voisines) qu'à la jonction avec Paris et le reste de l'Ile de France :

- terminus de la ligne A1 du RER, la fréquentation de la gare de Saint Germain en Laye est de 4,4 millions de passagers sur l'année 2011 (trafic entrant uniquement).
- deux gares SNCF, Bel Air/Fourqueux et la gare de la Grande Ceinture qui relie la ville à Noisy-le-Roi, où il est possible de prendre une correspondance pour la Gare Saint-Lazare via la Défense.
- trois réseaux de lignes de bus (...)

Par ailleurs, dotée de 850 commerces, implantés en grande majorité au cœur même du centre-ville ancien : Saint-Germain-en-Laye est considéré comme "le plus grand centre commercial à ciel ouvert de l'ouest parisien". À noter, en particulier, un secteur alimentaire important et une activité de restauration très bien représentée.

INDICATEURS CLES

40 812 habitants (population SINOE 2012)¹

19 037 logements dont 83 % en collectifs

17 223 ménages

[Indicateurs clés extraits du « diagnostic socio-économique » du Programme Local de Prévention des Déchets](#)

¹ Dans l'ensemble du rapport annuel, c'est la population dite SINOE qui est utilisée, pour pouvoir comparer les résultats de la Ville, à ceux des autres collectivités d'Ile-de-France (cf. Glossaire en Annexe A1).

1.2 COMPETENCES DE LA VILLE

Depuis le 6 décembre 1983, la commune de Saint-Germain-en-Laye est adhérente du S.I.D.R.U. (Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Résidus Urbains).

En décembre 1998, le syndicat a acquis la compétence du traitement avec la mise en service de l'usine d'incinération « AZALYS ».

En 2005, il a pris en charge la compétence du traitement des emballages ménagers triés par les habitants (flaconnages en plastique, boîtes aluminium, boîtes métalliques, aérosols, verres, journaux, magazines...), des encombrants et des déchets verts. Cependant, la Ville de Saint-Germain-en-Laye s'occupe du traitement des déchets de la déchetterie et des textiles usagers.

Tableau n° 1. : Répartition des compétences entre la Ville de Saint-Germain-en-Laye et le SIDRU

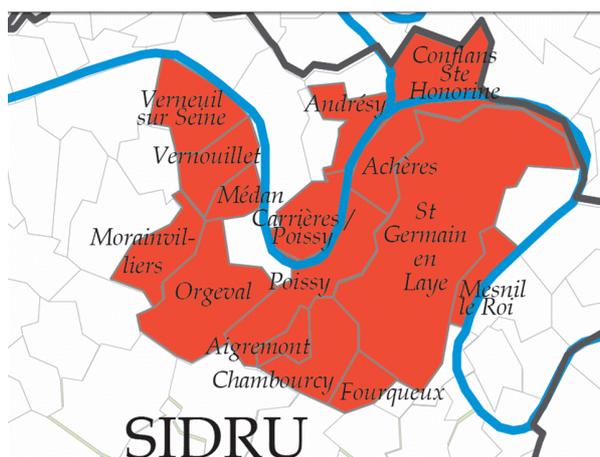
Déchets Compétences	Ordures ménagères		Verre		Emballages, journaux magazines.		Déchets verts	Encombrants	Déchetterie	Vêtements	DEEE	DBIC
	PAP	AV	PAP	AV	PAP	AV	PAP	PAP	AV	AV	AV	PAP
Collecte	PAP	AV	PAP	AV	PAP	AV	PAP	PAP	AV	AV	AV	PAP
Traitement												

AV : Apport Volontaire

PAP : Porte à porte

Compétences Ville	
Compétences SIDRU	

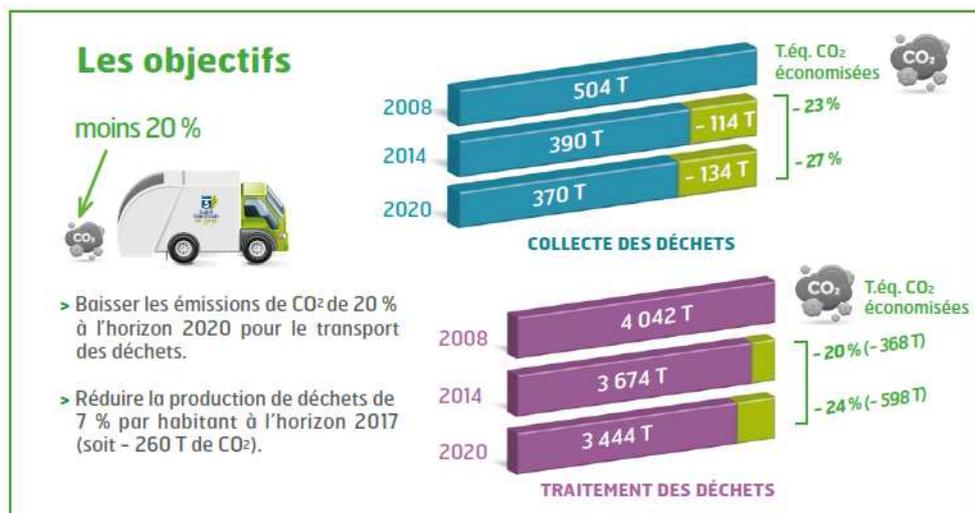
Carte n° 1 : Localisation de Saint-Germain-en-Laye et des communes adhérentes au SIDRU



1.3 POLITIQUE DECHETS DE LA VILLE

En 2008, engagée dans l'élaboration de son Plan Climat Territorial, la Ville a réalisé le diagnostic de l'impact de ses activités et de son patrimoine bâti sur l'environnement, en matière d'émission de gaz à effet de serre (GES). La gestion des déchets ressort comme étant le poste le plus émetteur de GES avec 4 500 T éq. CO₂ (cf. Glossaire en Annexe 1) émises en 2008 (sur un total de 19 000 Tonnes).

La Ville se donne alors pour objectif de réduire les émissions de ce poste, à travers des actions ciblées à la fois sur la collecte des déchets (le transport) mais aussi sur le traitement.



[Extrait de la brochure « Saint-Germain-en-Laye fait son Grenelle » disponible dans la rubrique *Environnement* du site Internet de la Ville](#)

En 2011, la Ville décide de s'engager de façon volontaire aux côtés de l'ADEME et de la Région Ile-de-France, dans un Programme Local de Prévention des Déchets visant à réduire les déchets du territoire de 7 % en 5 ans.

La prévention est complémentaire du tri, elle vient en amont et correspond à toutes les actions qui visent à réduire les quantités de déchets produits, et/ou réduire leur nocivité, et/ou améliorer leur caractère valorisable.

A la fin de l'année 2013, un plan d'actions est décidé autour de 13 mesures phares :

- Sensibilisation à l'écoconsommation
- Réduction des déchets de restauration dans les écoles
- Réduction des déchets des fêtes et manifestations
- Agir sur la commande publique en lien avec le Bilan Carbone
- Déploiement du compostage individuel
- Déploiement du compostage collectif
- Déploiement du STOP PUB dans l'habitat collectif
- Réduction des déchets de restauration des collèges et lycées
- Collecte des textiles
- Promotion des couches lavables auprès des habitants
- Réemploi dans l'habitat collectif
- Réduction des déchets du marché
- Réduction des déchets des commerçants

Chacune fera l'objet d'indicateurs de suivi.



2

INDICATEURS TECHNIQUES DE LA COLLECTE

Description de l'organisation de la collecte, en fonction des types de déchets, des secteurs et des modes de collecte (apport volontaire et porte-à-porte).

2.1 LES SECTEURS DE COLLECTE

La Ville est découpée en 10 secteurs (cf. Annexe n°1) qui constituent l'organisation de base du ramassage des déchets.

- 6 secteurs sont collectés en matinée (secteurs 2, 5, 6, 7, 9 et 10)
- 3 secteurs sont collectés en soirée (secteurs 1, 3 et 8)
- le secteur n° 4, situé au Bel-Air est collecté l'après-midi avec regroupement préalable des bacs par l'entreprise avec un petit véhicule adapté

2.2 LE MATERIEL DE PRE-COLLECTE

D'un point de vue technique, la pré-collecte correspond à l'ensemble des opérations d'évacuation des déchets depuis leur lieu de production jusqu'à leur lieu de prise en charge par le service de collecte.

Les matériels de pré-collecte sont l'ensemble des moyens mis à disposition des usagers pour la présentation de leurs déchets à la collecte.

2.2.1 MATERIEL POUR LA COLLECTE EN PORTE-A-PORTE

• Les déchets incinérables, les emballages/journaux/magazines et le verre alimentaire

Ces déchets sont présentés à la collecte dans différents types de bacs :

- **les déchets incinérables** sont déposés dans des **bacs de couleur marron**. Ceux équipés d'un couvercle de la même couleur sont réservés aux professionnels alors que ceux avec un couvercle jaune sienne sont destinés aux usagers,
- les **emballages et les journaux/magazines** sont mis dans des **bacs bleus**,
- le **verre alimentaire** dans des **bacs verts**.

Plusieurs volumes existent, la mise à disposition des bacs se faisant au regard de plusieurs critères :

- type d'habitat (pavillonnaire ou collectif),
- nombre d'habitant par foyer,
- accessibilité / place disponible.

Tableau n° 2. : Présentation des modèles de bacs existants sur le terrain

Contenance des bacs (en litres)	35	50	60	80	90	120	140	180	240	270	340 ou 360	400	500	660	770
Bac bleu	x	x	x	x		x	x	x	x		x			x	x
Bac vert	x	x		x		x		x	x		x				
Bac marron					x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Il est à noter que :

- les modèles de 35 L et de 50 L ne sont pas pourvus de roues, ils sont appelés modulobacs.
- les bacs de 270 L sont pliants et mis en place dans les commerces où le stockage s'avère difficile.

L'ensemble du parc est loué par la Ville de Saint-Germain-en-Laye à un prestataire qui assure des opérations de maintenance sur demande. Les interventions ont lieu deux fois par semaine.

Les tableaux suivants présentent les évolutions du parc des bacs destinés à chacune des collectes en porte-à-porte.

Tableau n° 3. : Evolution du parc des bacs destinés à la collecte des ordures ménagères des ménages et des professionnels

	Quantités	2011	2012	2013	Δ 2013-2013
Ménages	Bacs	6 931 bacs	6 972 bacs	7 007 bacs	+0,50 %
	Volume	2 019 m³	2 027 m³	2 040 m³	+ 0,64 %
Professionnels	Bacs	1 578 bacs	1 587 bacs	1 608 bacs	+0,57 %
	Volume	664 m³	677 m³	687 m³	+ 1,32 %
Volume Total		2 683 m³	2 704 m³	2 727 m³	+ 0,85 %

Tableau n° 4. : Evolution du parc des bacs destinés aux collectes des emballages recyclables (bac bleu) et du verre alimentaire (bac vert)

	Quantités	2011	2012	2013	Δ 2012-2013
Bacs bleus	Modulobacs	220 bacs	220 bacs	220 bacs	
	Bacs roulants	5 231 bacs	5 302 bacs	5 336 bacs	
	Quantité totale	5 451 bacs	5 522 bacs	5 556 bacs	
	Volume total	1 088 m³	1 116 m³	1 141 m³	
Bacs verts	Modulobacs	2 165 bacs	2 156 bacs	2 147 bacs	
	Bacs roulants	1 565 bacs	1 601 bacs	1 660 bacs	
	Quantité totale	3 730 bacs	3 757 bacs	3 807 bacs	
	Volume total	353 m³	356 m³	363 m³	
Volume Total		1 441 m³	1 472 m³	1 504 m³	+2,17 %

● Les objets encombrants et les déchets verts

- **Les encombrants** doivent être déposés sur le trottoir, dans la limite de 1m³ par collecte avec un poids maximal de 50kg par objet.

- **Les déchets verts**: les habitants du secteur 2 ont à leur disposition, à la déchetterie, des sacs biodégradables. Les autres usagers sont invités à présenter leurs déchets verts en fagots bien ficelés ou dans des sacs en plastique ouverts de 100L.

- **Les sapins de Noël** (naturels et non floqués) doivent, quant à eux, être présentés sur le trottoir, dépourvus de leurs décorations, sans sacs ni pots.

2.2.2 MATERIEL POUR LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE (PAV)

Le territoire de la Ville est maillé de points d'apport volontaire destinés à la collecte du verre et des emballages. Ces colonnes sont deux types : aériennes et enterrées (cf. Annexe 2)

Dans le centre-ville et les secteurs en mutation (quartier du Bel-Air, la Lisière Péreire ...) les colonnes enterrées sont installées à chaque fois que cela est possible. Les avantages de cette solution sont multiples, c'est d'abord un mobilier qui s'intègre de façon discrète dans son environnement urbain (tant d'un point de vue esthétique que sonore), c'est aussi un outil qui permet d'améliorer les performances de tri, notamment en zone d'habitat collectif où les locaux à déchets sont moins accessibles.



Colonnes enterrées angle des rues Léon Desoyer et Docteur Larget

2.3 LES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (HORS DECHETTERIE)

2.3.1 OBJET DE LA COLLECTE EN PORTE A PORTE (PAP)

Cette collecte concerne :

- les déchets des ménages, les D.B.I.C. , les déchets des marchés forains, les déchets des gens du voyage (nommés « ordures ménagères résiduelles dans les paragraphes suivants »)
- les emballages du programme Eco-Emballages
- les journaux/revues/magazines (JRM)
- le verre alimentaire
- les déchets verts
- les encombrants
- les sapins de Noël

Elle fait l'objet du lot n°1 du marché dont la société VEOLIA Propreté de Carrière-sous-Poissy est le prestataire, depuis le 1^{er} novembre 2013, pour 5 ans.

2.3.2 ORGANISATION ET CONSOMMATIONS DES COLLECTES EN PAP

Depuis 2010, les collectes en PAP (hors déchets verts et encombrants et marchés) se font à l'aide de bennes GNV. Toutefois, pour raisons de pannes ou de dépannages, le prestataire peut être amené à utiliser des bennes fonctionnant au gasoil.

Tableau n° 5. : Consommations et poids carbone imputables aux collectes en PAP

Flux	Pop. desservie	Fréquence de collecte	Nb de services hebdo ⁽¹⁾	Km 2013	Conso. estimée gasoil (L)	Conso. estimée GNV (m3)	T.ég Co2 ⁽²⁾
Ordures Ménagères résiduelles (+ marchés) ⁽³⁾	100 %	C1 pour le secteur 10	25	55 991 (55 460 en 2012)	5 845	57 648	60,25 59,68 en 2012
		C2 pour les secteurs 2, 4, 5, 6, 7, 8 et 9					
		C3 pour les secteurs 1 et 3					
Verre ⁽⁴⁾	80 %	C 0,5 pour tous les secteurs sauf 1,3 et 10	7	20 703 (21 360 en 2012)	1 080	22 769	20,17 20,81 en 2012
Emballages + JRM	98 %	C1 pour les secteurs 1 à 9					
Objets encombrants ⁽⁵⁾	100 %	C 0,5 sur inscription pour les secteurs 1 à 9	2 le plus souvent	5 457 (5 494 en 2012)	4 366		12,88 13,13 en 2012
		C 0,25 sur inscription pour le secteur 10					
Déchets végétaux ⁽⁵⁾	98 %	C1 dans le secteur 2	1	2 681 (3 757 en 2012)	2 145		6,33 8,97 en 2012
		C 0,5 sur inscription dans les secteurs 1,3,4,5,6,7,8,9					
TOTAL				84 832	13 436	80 417	99,63 (102,59 en 2012)

(1) 1 service correspond à la sortie d'une équipe constituée par un chauffeur et 2 ripeurs sur une benne.

(2) Pour convertir les quantités de carburants consommés en T.ég. CO₂, les facteurs d'émission suivants ont été utilisés :

- pour le gasoil : **2,95 kg éq. CO₂/ L.** (source : méthode Bilan Carbone® de l'ADEME)
- pour le GNV : **0,746 kg éq. CO₂/m³.** (source : méthode Bilan Carbone® de l'ADEME)

(5) Les secteurs impairs sont collectés les 1^{er} et 3^{ème} jeudis du mois pour les encombrants et les 1^{er} et 3^{ème} lundis du mois pour les déchets verts (même principe avec les secteurs pairs). Les usagers doivent s'inscrire préalablement par téléphone, ou sur le site Internet de la Ville, avant le mardi midi (encombrants) et le jeudi midi (déchets verts) précédent chaque collecte. Ils peuvent aussi s'inscrire sur le site Internet de la Ville. Il n'y a pas de collecte en cas de 5^{ème} semaine.

2.3.3 ORGANISATION ET CONSOMMATIONS DES COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE (PAV)

La collecte de ces déchets fait l'objet du lot n°4 d'un marché, c'est la société VEOLIA Propreté de Carrière-sous Poissy qui en était le titulaire jusqu'au 31 octobre 2013, suivi par la société URBASER Environnement, pour 5 ans.

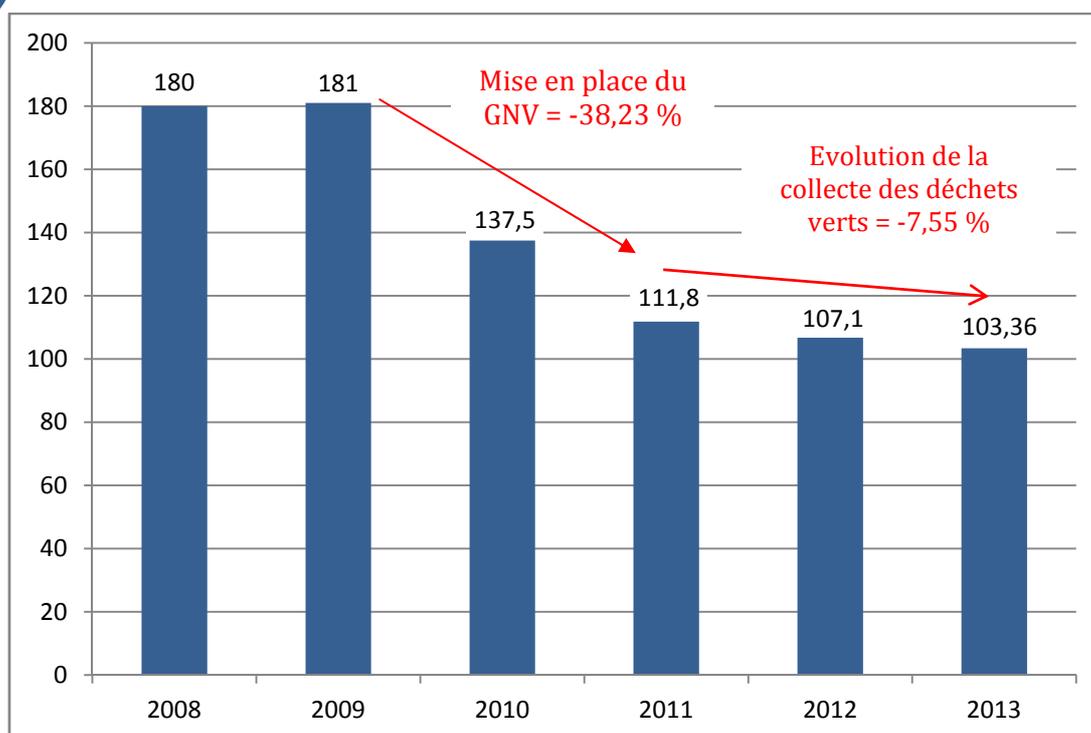
Tableau n° 6. : Consommations et poids carbone imputables aux collectes en PAV

Collecte en apport volontaire	Mode de présentation	Densité	Fréquence de collecte	Km parcourus en 2013	Conso. estimée de gasoil en Litres	T.éq CO ₂
Verre	33 conteneurs de surface 11 conteneurs enterrés	1 colonne pour 982 habitants	C1	2 125 2 550 en 2012	1 275	3,76 4,51 en 2012
Journaux / magazines	2 conteneurs enterrés	Offre supplémentaire au PAP (Plate forme de Franz Liszt)				
Bouteilles et flaconnages plastique	2 conteneurs enterrés					
Emballages recyclables	10 conteneurs de surface (secteur 10 seulement)	1 colonne pour 60 habitants	C 0,5			

POINT CARBONE

Graphique n°1 :

Evolution des émissions Carbone (en T.éq. CO₂) de la collecte des déchets



Entre 2008 et 2012, les émissions du poste « Collecte des déchets » ont diminué de - 40,50 %, ce qui permet d'atteindre un des objectifs des lois Grenelle 1 et 2, à savoir l'obligation de diminuer les émissions du transport de 20 %, AVANT, l'échéance réglementaire de 2020.

2.3.4 TONNAGE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (DMA)

2.3.4.1 EVOLUTION DU TONNAGE DE L'ASSIETTE ADEME

• Résultats

L'illustration ci-dessous présente les différentes catégories de déchets définies par l'ADEME. L'assiette ADEME, objet du Programme Local de Prévention des Déchets, concerne les ordures ménagères résiduelles, les collectes sélectives de verre et d'emballages recyclables en porte-à-porte et en apport volontaire.



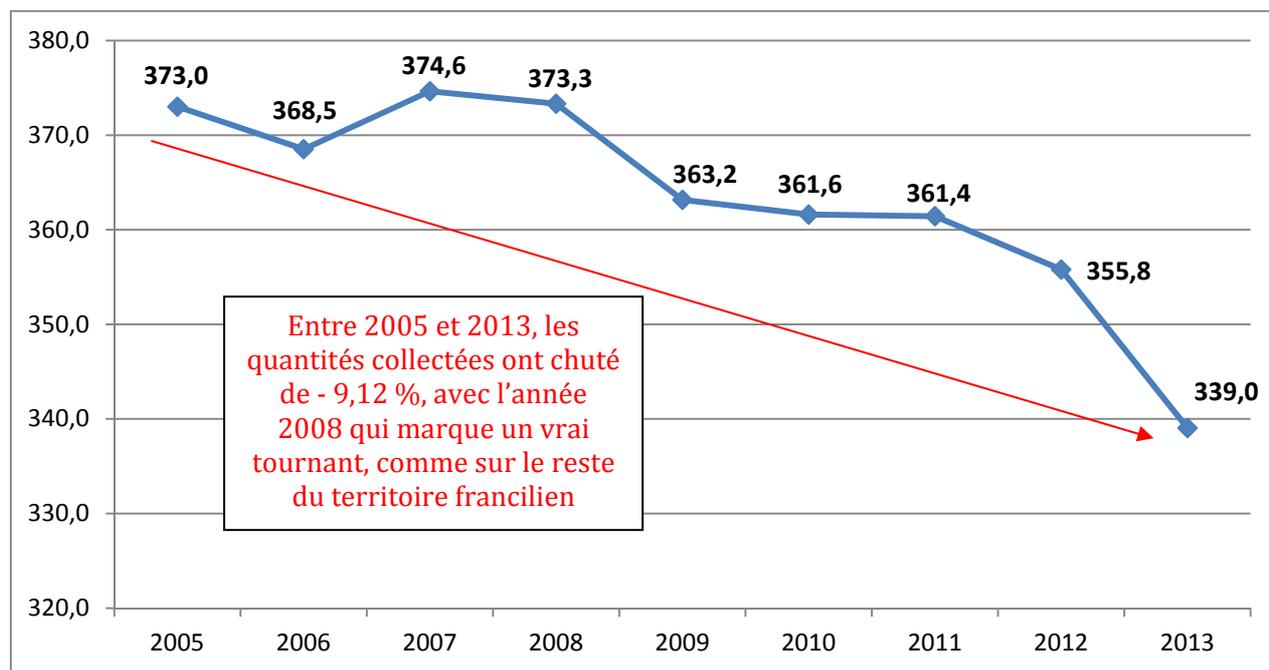
Tableau n° 7. : Tonnage des déchets dits de « l'assiette ADEME »

Flux	Tonnages				Ratios (kg/hab) Pop. SGEL 2012 SINOE : 40 812 hab		
	2011	2012	2013	Δ [12-13]	SGEL 2013	Yvelines/Grande Couronne/IDF 2012	
Ordures ménagères résiduelles	12 266,82	12 107,40	11 456,20	- 5,38 %	280,71	262/280/303	
Verre	PAP	640,94	623,44	601,15	- 3,58 %		
	AV	267,27	269,94	272,93	+ 1,11 %		
	Total	908,212	893,38	874,08	- 2,16 %	21,42	24/21/20
Emballages + JRM	1 518,42	1 519,76	1 509,643	- 0,67 %	36,99	41/39/35	
TOTAL	14 693,45	14 520,54	13 839,92	- 4,69 %	339,11	327/340/358	

(1) Les chiffres 2012 sont disponibles sur le site de l'Ordif www.ordif.com.

● Analyse de l'évolution des tonnages de l'Assiette ADEME

Graphique 2: Evolution de l'assiette ADEME (kg/hab/an)



De façon générale, comme cela a été constaté au cours des années précédentes, la production des déchets dits de l'assiette ADEME (ordures ménagères résiduelles + verre + emballages recyclables), continue de diminuer sur le territoire, alors même que la population augmente.

Les raisons de cette diminution sont multiples, sans pour autant qu'il soit aisé de connaître le poids de chacune d'entre elles comme :

- des facteurs extérieurs (conjoncture économique, efforts des industriels),
- des facteurs propres au territoire (détournement de certains professionnels vers des collecteurs privés),
- des facteurs liés aux politiques nationales et locales de prévention (détournement de certains flux vers d'autres filières, comme les textiles, les DEEE ..., pratique du compostage ...).

Les outils du Programme Local de Prévention permettent cependant de suivre l'évolution de ces déchets plus finement, en fonction des différents gisements collectés sur le territoire.

• Le PLPD, un outil d'analyse plus fin pour suivre l'évolution des OMA

Un des enseignements du diagnostic du Programme Local de Prévention des Déchets, consiste à analyser les quantités de déchets collectés, de façon plus fine, par nature de déchets en se basant sur des ratios nationaux.

Les études de l'ADEME permettent de savoir assez précisément le contenu des Ordures Ménagères Résiduelles. Elles nous montrent par exemple, que sur 13 840 Tonnes collectées en 2013, il y a 3 481 Tonnes de déchets putrescibles ventilés dans différentes sous-catégories de déchets.

Tableau n° 8: Exemple de la composition des déchets putrescibles collectés à Saint-Germain-en-Laye

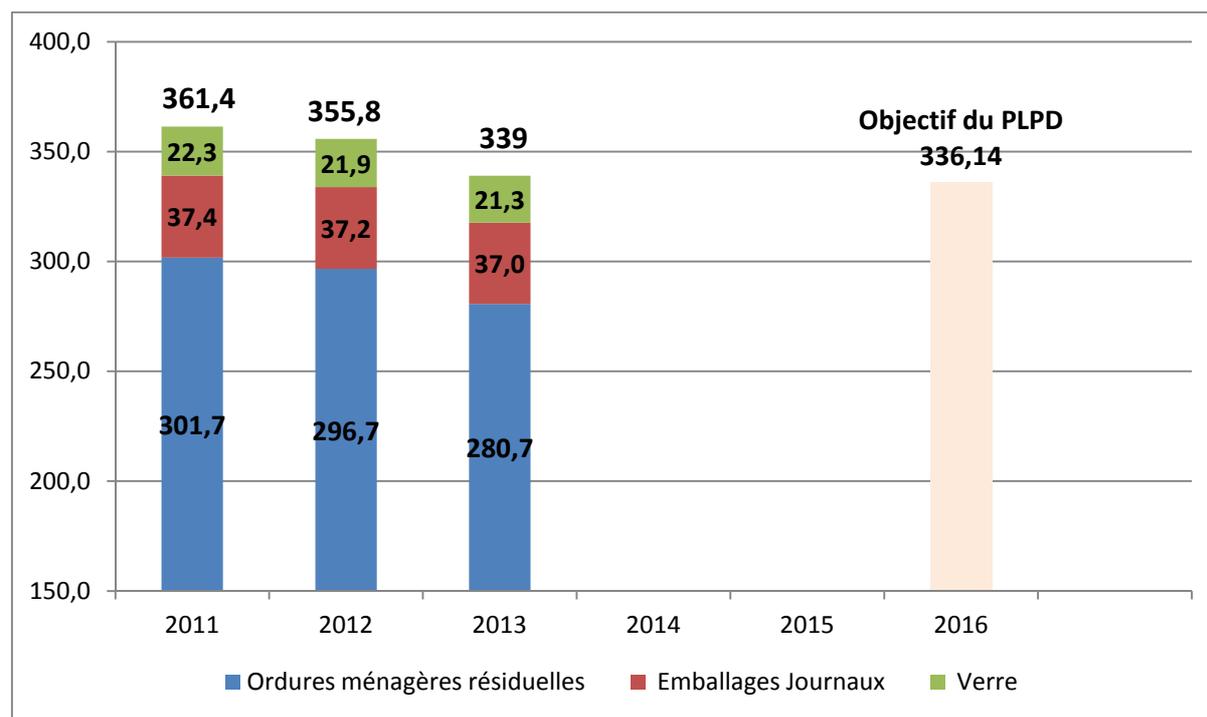
Catégorie	Tonnage SGEL	
Sous catégorie		
Déchets putrescibles	3 481	
Déchets alimentaires (restes de cuisine)		2 562
Produits alimentaires non consommés		249
Autres putrescibles		136
Déchets de jardin		534

Ces résultats sont ensuite répartis en fonction des producteurs du territoire comme les établissements scolaires, les commerçants, les marchés ...

C'est cette approche qui permet de conduire les actions du PLPD et qui permettra d'atteindre les objectifs fixés de façon contractuelle avec l'ADEME et la Région Ile-de-France.

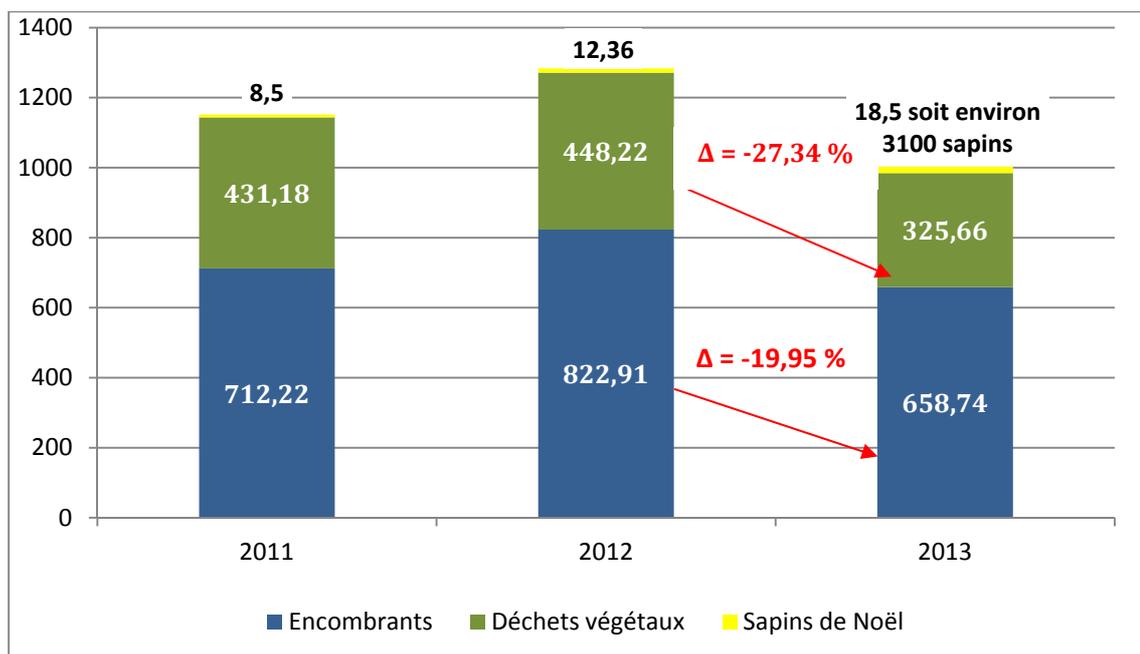
Si on s'arrête à la seule baisse de tonnage enregistrée, il serait aisé de croire que les objectifs sont presque déjà atteints. Il convient donc d'avoir une lecture plus spécifique, par gisement (biodéchets des ménages en habitat individuel, biodéchets des ménages en habitat collectif, biodéchets des commerçants, biodéchets des marchés, textiles usagés, déchets toxiques ...)

Graphique n° 3: Suivi de l'assiette ADEME au regard des objectifs du PLPD



2.3.4.2 EVOLUTION DU TONNAGE HORS « ASSIETTE ADEME » EN PAP

Graphique n°4 : Evolution des tonnages d'encombrants et de déchets végétaux collectés en PAP



● Analyse de la baisse des déchets végétaux collectés en porte-à-porte

En janvier 2013, une nouvelle organisation de la collecte en porte-à-porte des déchets végétaux est entrée en vigueur. Dorénavant, la collecte a lieu du 15 mars au 14 juillet et du 1^{er} septembre au 30 novembre. En dehors de ce calendrier, les usagers sont invités à pratiquer le compostage et/ou déposer leurs excédents en déchetterie.

Cette modification du service s'accompagne ainsi d'une baisse des tonnages de déchets verts collectés en porte-à-porte (- 122,56 T). On retrouve par ailleurs un report des apports vers la déchetterie, où une hausse des déchets verts peut être constatée (+64,38 T).

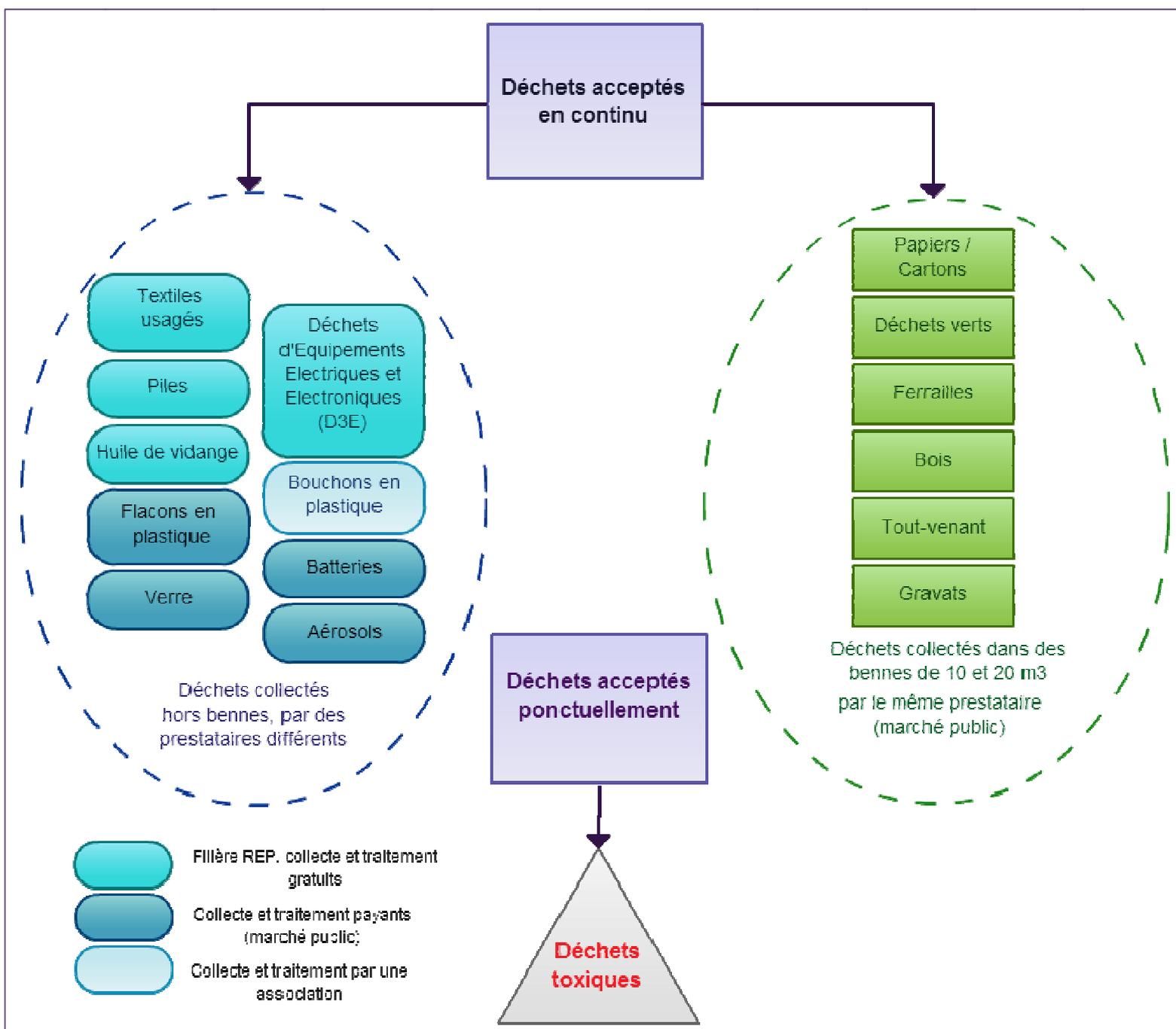
La fluctuation des apports est aussi due aux conditions météorologiques de l'année, et au développement de la pratique du compostage.

2.4 LES DECHETS DE LA DECHETTERIE

La déchetterie est située rue Bastiat à côté du Centre Technique Municipal. Elle est réservée aux Saint-Germainois ainsi qu'aux habitants de quatre communes voisines (Aigremont, Chambourcy, Fourqueux et Mareil-Marly) ayant signé une convention avec Saint-Germain-en-Laye. La déchetterie a donc un potentiel de 58 010 habitants (recensement de 2006).

Les professionnels n'étant pas autorisés à venir déposer leurs déchets d'activité, les usagers doivent présenter un justificatif de domicile au gardien accompagné d'une pièce d'identité.

2.4.1 CATEGORIES DE DECHETS ACCEPTES SUR LE SITE



Le détail des collectes des déchets dépendant d'une REP (textiles usagés, piles, et D3E) est présentés dans le chapitre 4 dédié à ces dispositifs.

⇒ TONNAGES DES DECHETS COLLECTES DANS DES BENNES

Graphique n°5 : Répartition des tonnages déposés à la déchetterie

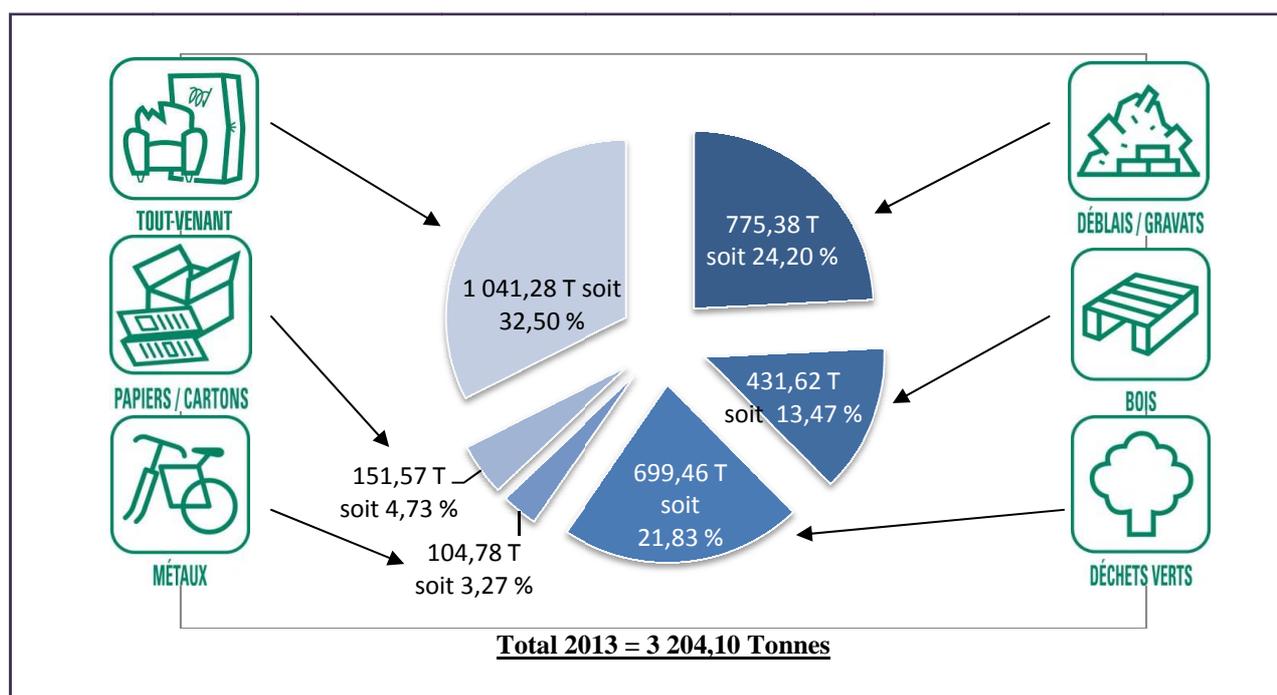


Tableau n° 9 : Evolution des tonnages collectés

Matériaux	Tonnages			Δ [12-13]
	2011	2012	2013	
Tout-venant	1 023,47	903,57	1 041,28	+ 15,24 %
Déblais / Gravats	768,85	766,63	775,38	+ 1,14 %
Déchets verts	703,63	635,08	699,48	+ 10,14 %
Bois	434,64	406,02	431,62	+ 6,31 %
Papiers / Cartons	176,58	180,63	151,57	- 16,09 %
Métaux	95,08	105,1	104,78	- 0,30 %
TONNAGE TOTAL	3 202,25	2 997,03	3 204,102	+ 6,91 %

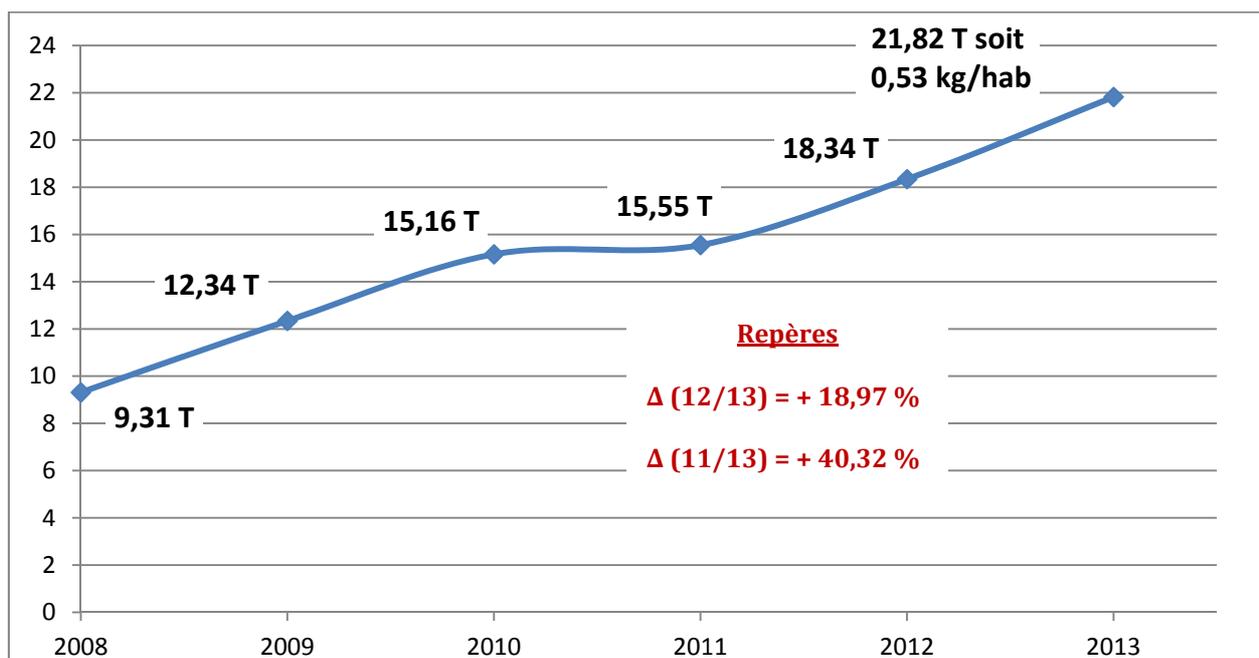
Comme cela est évoqué dans le chapitre précédent, les apports de déchets verts sont en hausse, notamment suite aux modifications des modalités de collecte en porte-à-porte des déchets verts.

⇒ TONNAGE DES DECHETS DANGEREUX SPECIAUX (DDS)

Plus couramment appelés déchets toxiques des ménages, **ils sont collectés, le 1^{er} mercredi du mois par la société SEPUR, de 13h30 à 17h30.** Les déchets concernés sont par exemple : les peintures et colorants, les laques et vernis, les solvants, les engrais pour végétaux, les produits d'entretien, les colles et adhésifs, les produits de nettoyage pour tapis et tissus, les insecticides.

Les radiographies, les thermomètres au mercure ainsi que les fixateurs et révélateurs photographiques sont aussi concernés par cette collecte.

Graphique n° 6 : Evolution des tonnages de DDS des ménages, collectés par la Ville



Ce sont en majorité des produits pâteux (76 %), des solvants (9%) et des produits phytosanitaires et désherbants (7%).

Ils sont traités dans des centres spécialisés. A ce titre, ils sont dirigés soit vers LABO-SERVICES à Triel-sur-Seine (78) ou à la SARP à Limay (78).

Depuis le 1^{er} janvier 2011, tout metteur sur le marché de produits chimiques a la responsabilité de financer la gestion des déchets issus de ses produits, en adhérant à un éco-organisme agréé. **C'est le principe du pollueur-payeur, appelé plus précisément filière à « responsabilité élargie du producteur » (REP).**

Le seul éco-organisme de la filière, Eco-DDS, a reçu son agrément des pouvoirs publics le 20 avril 2013. Il a été fondé un an plus tôt par 48 actionnaires (31 fabricants et 17 distributeurs), principaux acteurs sur le marché des produits grand public concernés.

En 2014, un convention sera signée entre le SIDRU et **Eco-DDS** permettant la **prise en charge des coûts de collecte et de traitement des DDS déposés par les ménages dans la déchetteries de Saint-Germain-en-Laye** (notamment) par cet éco organisme.



Logo de l'éco-organisme

www.ecodds.com

⇒ TONNAGES DES HUILES MOTEURS USAGEES, AEROSOLS ET BATTERIES

Les huiles moteurs usagées sont collectées gratuitement par la société SEVIA, filiale du groupe VEOLIA.

La valorisation matière permet de fabriquer des huiles neuves, on parle d'huiles régénérées.

Quid des huiles alimentaires usagées ?

C'est une filière différentes, qui n'est pour l'instant pas prise en charge par la Ville. Un conteneur de collecte sera installé dans la nouvelle déchetterie (travaux en cours).

Les aérosols et batteries sont collectées en 2013 par la société SEPUR.

Pour ces trois déchets, la prise en compte de l'évolution entre chaque année n'a pas beaucoup de sens en raison des effets de stock d'une année sur l'autre.

Tableau n°10 : Tonnages des huiles de moteurs usagées, aérosols et batteries collectées

Flux	2011	2012	2013
Huiles moteurs	3,870	5,850	4,770
Aérosols	0,310	0,549	0,570
Batteries	0,850	0,700	0,320

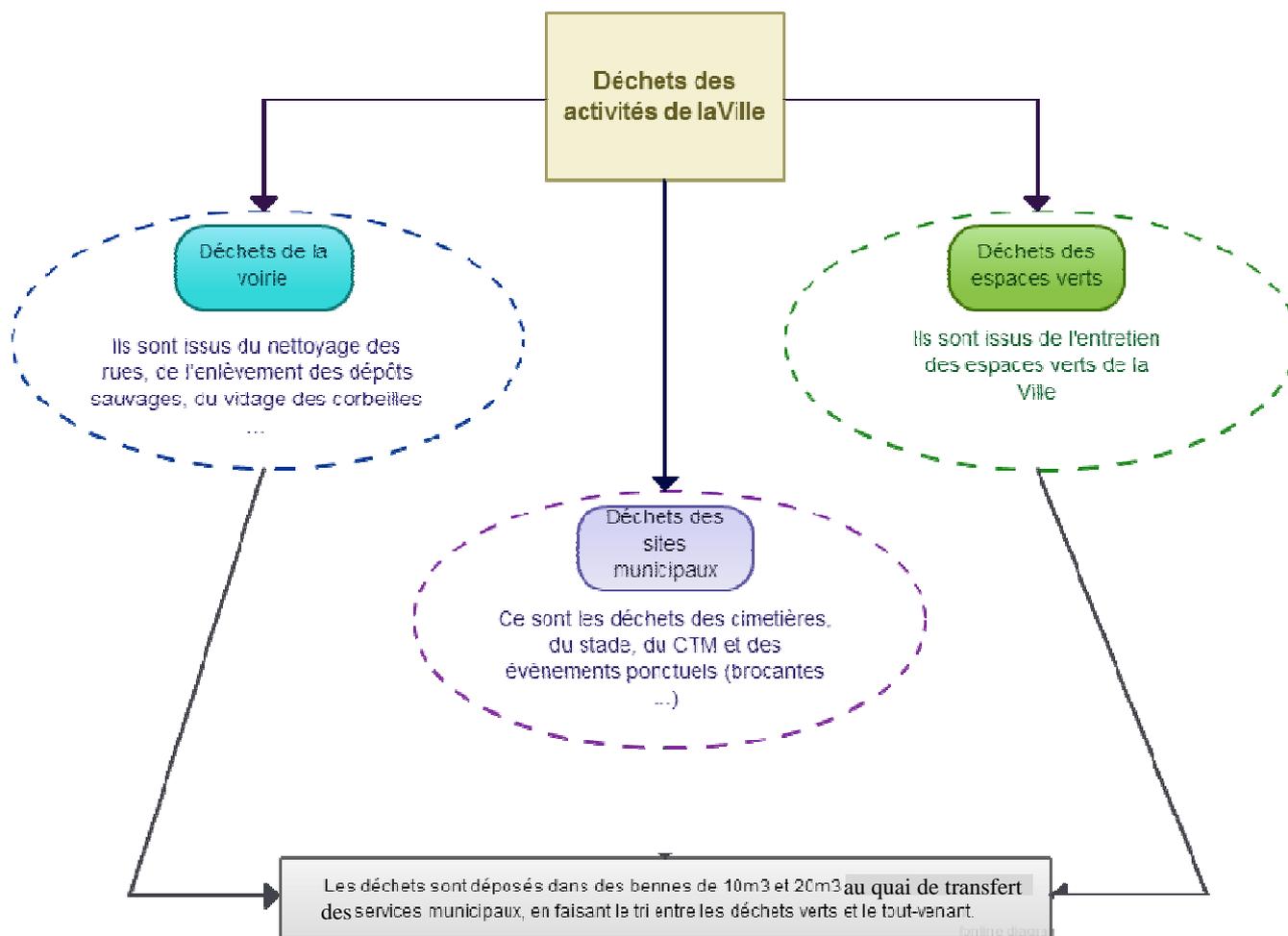
⇒ PLASTIQUE, VERRE ET BOUCHONS EN PLASTIQUE

La collecte des emballages en plastique et en verre fait partie du marché de collecte en PAV présenté dans les paragraphes précédents. Les tonnages collectés sur la déchetterie ne sont pas individualisés.

Les bouchons en plastique sont collectés par l'association handisport « Les Clayes Handisport ». Les tonnages de Saint-Germain-en-Laye ne sont pas connus.

2.5 LES DECHETS ISSUS DES ACTIVITES DE LA VILLE

2.5.1 TYPES DE DECHETS COLLECTES



2.5.2 TONNAGE DES DECHETS COLLECTES

Tableau n° 11 : Tonnages des déchets non produits par les ménages mais gérés par la Ville

Matériaux	Tonnages			Δ [12-13]
	2011	2012	2013	
Déchets de voirie	1 225,92	956,62	1 058,10	+10,61 %
Déchets des espaces verts municipaux	175,94	206,90	199,22	- 3,71 %
Déchets des espaces verts du stade	57,86	48,40	26,64	- 44,96 %
Tout-venant du stade	24,62	22,62	20,28	- 10,34 %
Tout-venant du cimetière	75,95	81,12	47,02	- 42,04 %
Déchets inertes	27,80	46,46	43,67	- 6,01 %
Déchets sur autres sites	29,45	27,66	9,04	- 67,32 %
TONNAGE TOTAL	1 617,54 T	1 389,78 T	1 403,97 T	+ 1,02 %

2.6 LES DECHETS DES INFIRMIERS

Les déchets médicaux des infirmières sont collectés par la Société PRIMORDIAL.

Le contrat signé par la Ville et cette société prévoit la fourniture des conteneurs adaptés, l'enlèvement, le transport et l'incinération des déchets piquants, coupants, tranchants produits par les infirmiers(es) du secteur libéral dont le cabinet est situé sur la commune de Saint-Germain-en-Laye. 9 cabinets d'infirmiers(ères) représentant 21 praticiens(nes) sont concernés.



Tableau n° 12 : Volume des déchets des infirmiers collectés

Année	Volumes collectés (en Litre)	Coût de la collecte et du traitement
2011	1 545,60	4 851,12 €
2012	1 150,90	4 588,98 €
2013	1 288,90	4 569,72 €

Sur présentation d'une ordonnance, les patients en auto-traitement, se voit remettre des boîtes à aiguilles hermétiques qu'elles peuvent ensuite déposer dans les points de collecte adhérents à l'éco-organisme DASTRI, opérationnel depuis le printemps 2013.

Liste des points de collecte : www.dastri.fr



2.7 LES DECHETS DE LA FETE DES LOGES

La collecte des déchets issus de la Fête des Loges fait l'objet du lot n° 3 du marché de collecte et d'évacuation des déchets de la Ville de Saint-Germain-en-Laye. En 2013, c'est la société TEP qui est titulaire de ce lot.

Elle est organisée de l'arrivée des premiers forains (mi-juin) au départ des derniers (fin août). Elle comprend :



Tableau n°13 : Déchets collectés à la Fête des Loges

Flux	Tonnages		
	2011	2012	2013
OMr	165,04	136,50	153,82
Huiles de fritures usagées	0,542	0,846	0,657
Encombrants	4,58	3,27	3,58
Cartons	9,06	4,3	2,7

Les déchets collectés suivent ensuite les filières habituelles des déchets de la Ville (Azalys, Centre de tri ...)



3

INDICATEURS TECHNIQUES DU TRAITEMENT

Déchets collectés par la Ville en porte-à-porte et apport volontaire :
Description des filières de traitement
Tonnages des déchets recyclables en sortie de centre de tri.

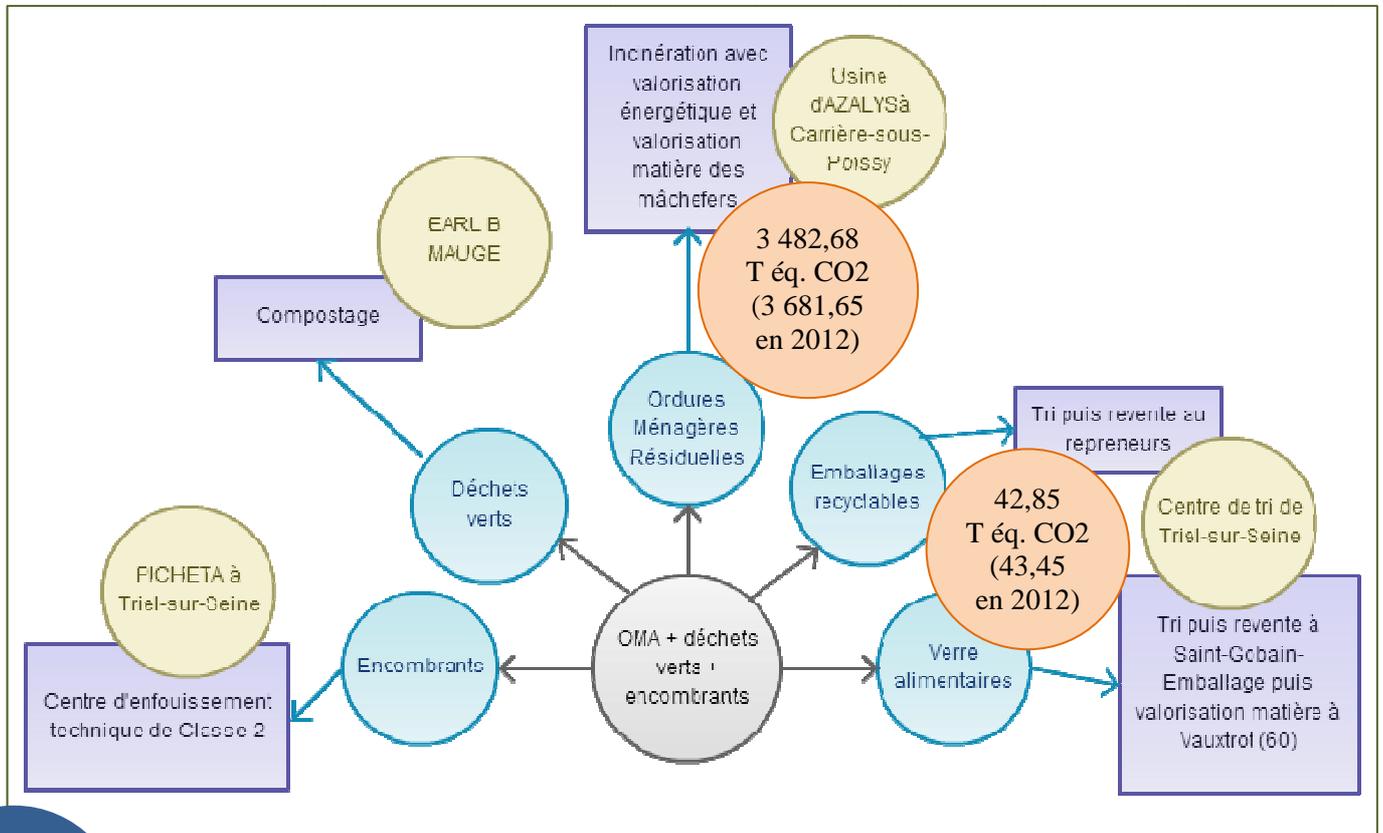
Déchets non collectés par la Ville et gérés par les usagers
Compostage individuel
Compostage partagé

Crédits photo : ECO-EMBALLAGES

3.1 LES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (HORS DECHETTERIE)

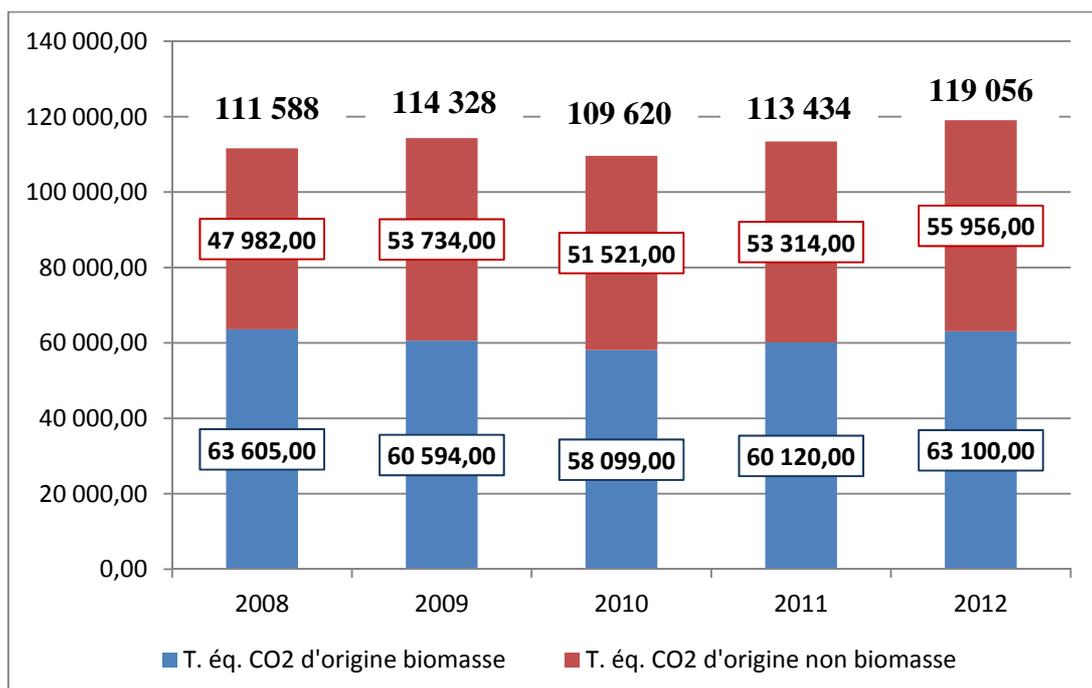
3.1.2 DETAILS DES FILIERES DE VALORISATION DES OMA + DECHETS VERTS + ENCOMBRANTS

Graphique n° 7 : Filières de valorisation des OMA + déchets verts + encombrants



POINT CARBONE

Emission de CO₂ de l'usine d'incinération d'AZALYS



Pour l'année 2013, à la date de finalisation du rapport (juin 2013), les chiffres ne sont pas connus.

3.1.2 TRI DES EMBALLAGES RECYCLABLES, DU VERRE ET DES PAPIERS GRAPHIQUES

● Tonnages

Graphique n° 8 : Répartition des tonnages triés au Centre de Tri

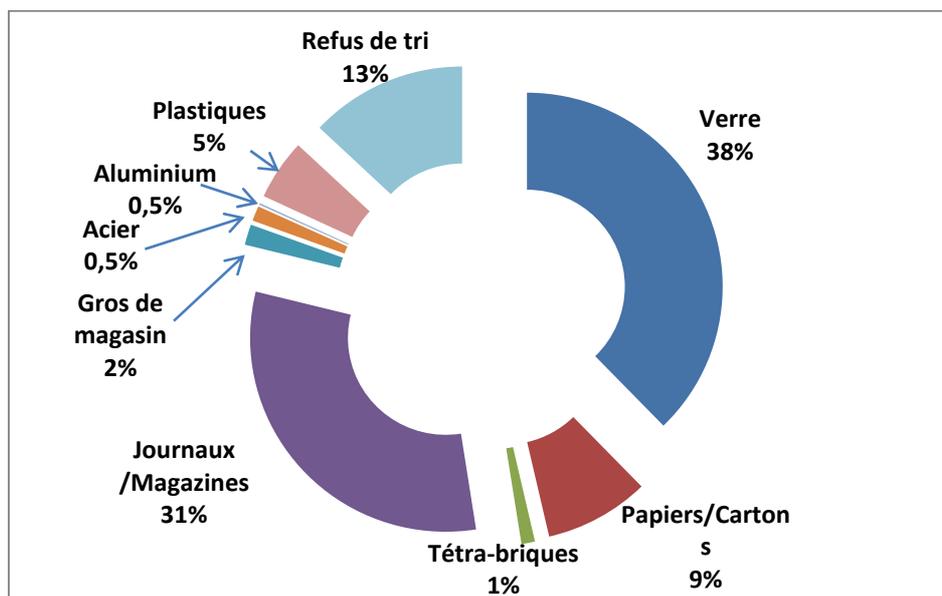


Tableau n° 14: Tonnages des déchets en sortie du Centre de Tri du SIVaTRU du Trie-sur-Seine

Matériaux	Tonnages			Δ [12-13]	Ratios en kg/hab Pop SGEL SINOE 2012 : 40 812 hab.	
	2011	2012	2013		2013	IDF
Verre	914,42	884,569	876,763	-0,88%	21,48	21
Papiers/Cartons	216,86	188,013	201,572	7,21%	24,39	25,18
Tétra-briques	17,1	14,52	26,174	80,26%		
Journaux/Magazines	788,91	756,761	728,114	-3,79%	0,78	35
Gros de magasin	21,34	42,8	39,72	-7,20%		
Acier	27,87	31,161	28,904	-7,24%	2,89	
Aluminium	1,61	4,5	3,02	-32,89%		
PET Clair ⁽²⁾	58,13	62,36	69,383	11,26%		
PET Foncé ⁽³⁾	10,45	11,16	15,05	34,86%	49,55	56
PEHD ⁽⁴⁾	28,17	34,68	33,48	-3,46%		
TOTAL (hors refus de tri)	2 084,86	2 030,54	2 022,18	-0,41%		
Refus de tri	301,81	286,68	302,7	5,59%		
Taux du refus de tri	12,64%	12,37%	13,02%			

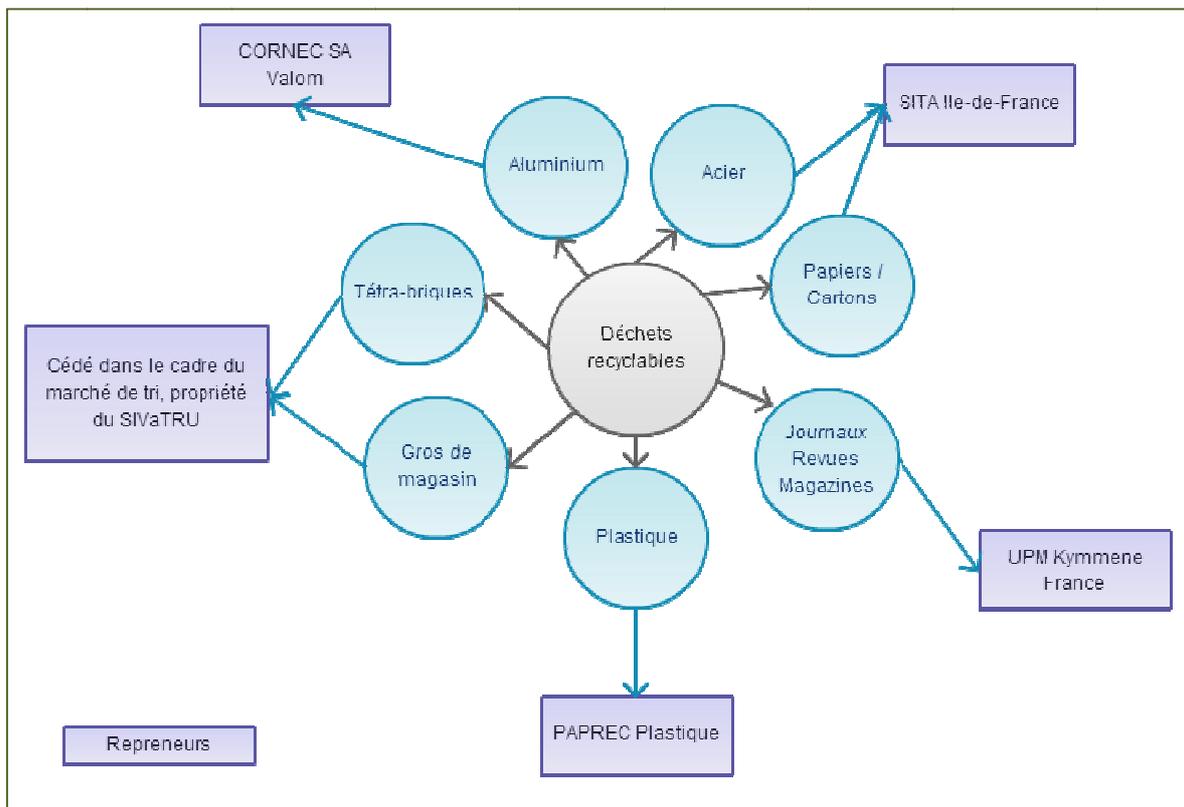
(1) Les chiffres sont issus du rapport « Tableau de bord 2008 des déchets ménagers et assimilés » – édité en mai 2010 par l'Observatoire Régional des Déchets d'Ile-de-France – téléchargeable sur www.ordif.fr. Les données 2010 n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction du présent rapport.

(2) (3) (4) Il s'agit des différentes catégories de plastiques recyclables (cf. Annexe - Glossaire).

Remarque :

Le total des déchets recyclables collectés en 2013 s'élève à **2 383,72 T** (cf. Indicateur de la collecte / Tableau n° 7) **or** le total des déchets en sortie de chaîne de tri est de **2 324,88 T** (cf. tableau précédent). Cette différence de tonnage s'explique par l'existence de stock de déchets non triés (pas encore passé sur la chaîne de tri) au centre de tri.

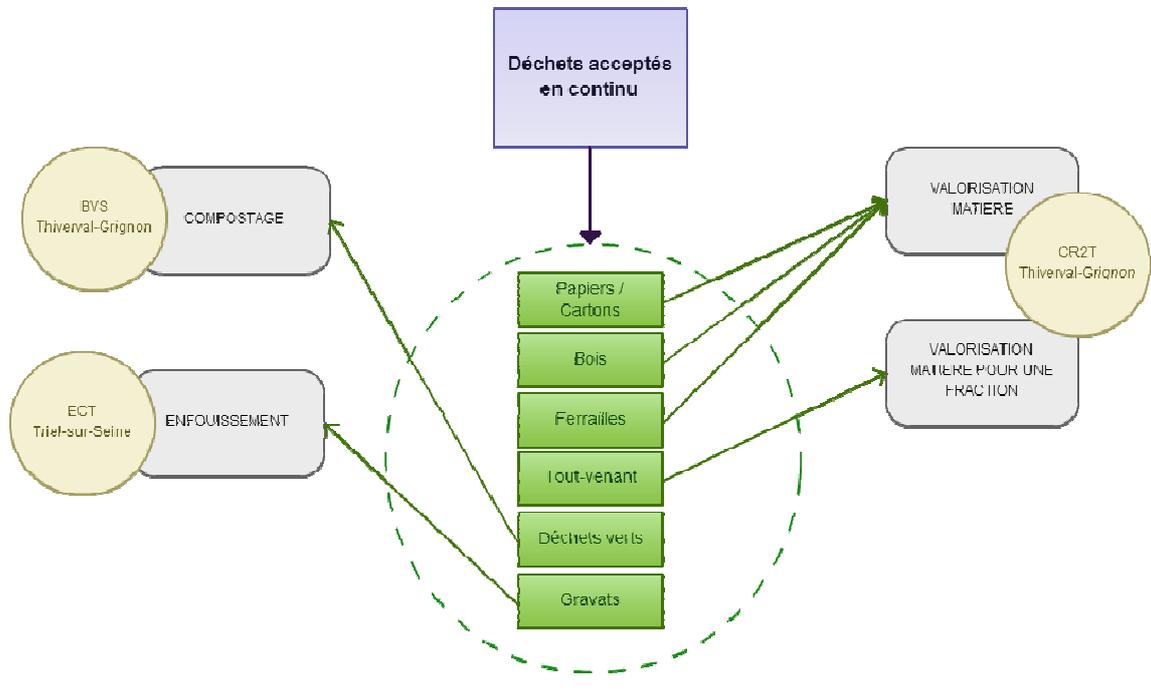
• Filières de valorisation des emballages recyclables



Les Journaux/Revue/Magazines sont recyclés à la papeterie de la Chapelle d'Arblay (76), l'aluminium à Lagny sur Marne. Pour les autres matériaux, les données sont confidentielles dans le cadre du barème D, seul Eco-Emballages possède les informations.

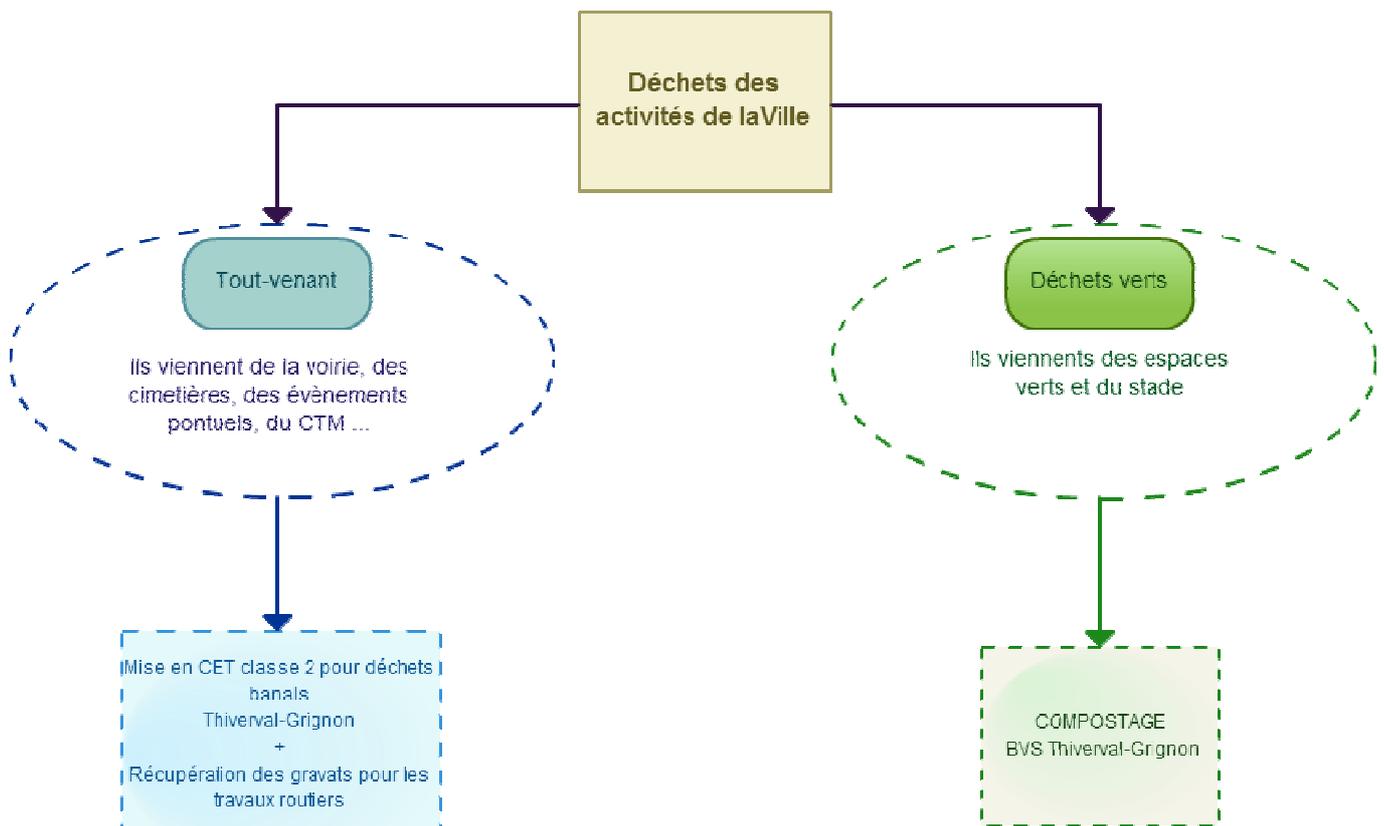
3.2 LES DECHETS DE LA DECHETTERIE

Graphique n° 9 : Filières de traitement des déchets faisant l'objet d'un marché avec la Ville



3.3 LES DECHETS NON PRODUITS PAR LES MENAGES

Graphique n°10 : Modes de traitement des déchets produits par la collectivité



3.4 LE COMPOSTAGE

3.4.1 LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Le déploiement du compostage individuel fait partie intégrante du plan d'actions du PLPD.

Depuis novembre 2011, la Ville propose des composteurs en plastique ou en bois moyennant une participation financière de 10 euros.

Formés à la pratique par le Maître Composteur de la Ville, les usagers volontaires qui s'engagent dans cette démarche peuvent bénéficier d'une assistance personnalisée à tous les moments clés de leur pratique (installation du matériel, utilisation, gestion des éventuels anomalies, récolte du compost ...).



• Objectifs d'impact et d'activité

Le diagnostic réalisé dans le cadre de la première année du PLPD a permis d'affiner l'objectif initial de ce projet. Au lieu d'avoir une approche uniforme sur l'ensemble du territoire, les objectifs sont affinés en fonction des secteurs de collecte. Une attention particulière est ainsi apportée au secteur 2 composé à 94,30 % d'habitat pavillonnaire, ce qui le distingue très nettement du reste du territoire (86,19 % d'habitat collectif sur la totalité du territoire selon le cadastre 2010).

Les objectifs sont ceux adoptés en année 1 du PLPD et validés par l'ADEME et la Région Ile-de-France

OBJECTIFS D'ACTIVITE	OBJECTIFS D'IMPACT
- Equiper 35 % des pavillons, hors secteurs 2, soit 625 pavillons - Equiper 45 % des pavillons du secteur 2, soit 424 pavillons	- Réduire les déchets verts dans les OM de : 121,7 tonnes, soit 3kg/hab./an - Réduire les restes de repas et autres putrescibles dans les OM de 128,8 tonnes, soit 3,2 kg/hab./an

• Etat du déploiement au 31 décembre 2013

Secteur de collecte	Nombre de logements individuels	Nombre de composteurs distribués	Taux d'équipement	Taux d'atteinte de l'objectif PLPD
Secteur 2	943	185	19,61%	43,63%
Secteurs 1,3,4,5,6,7,8,9,10	1 784	303	16,98%	48,48%
Tous les secteurs	2 727	488	17,89%	46,52%

2.5.1 LE COMPOSTAGE PARTAGE

L'action de la Ville ne se limite pas à l'habitat individuel. Le déploiement du compostage en habitat collectif fait aussi partie intégrante du plan d'actions du PLPD.

• Objectifs d'impact et d'activité

OBJECTIFS D'ACTIVITE	OBJECTIFS D'IMPACT
- Equiper 10 nouvelles résidences par an (au minimum)	Réduire les restes de repas et autres putrescibles de 273,3 tonnes soit 6,8 kg/hab/an

• Etat du déploiement au 31 décembre 2013

Secteur de collecte	Nombre d'adresses en collectif	Nombre de composteurs installés	Nombre de résidences qui compostent	Taux d'atteinte de l'objectif
Secteur 2	53	0	0	16,00%
Secteurs 1,3,4,5,6,7,8,9,10	1 279	12	8	
Tous les secteurs	1 332	12	8	

Les premières expériences sont édifiantes, un groupe de travail a été formé de façon à capitaliser les bonnes pratiques ainsi qu'à suivre et encourager les résidences engagées de façon pilote.



4

LES FILIERES A RESPONSABILITE ELARGIE DES PRODUCTEURS (REP)

Depuis 20 ans le secteur des déchets a mis en place un mécanisme « pollueur payeur » appelé « Responsabilité Elargie du Producteur ».

Ainsi lorsque la loi l'impose, le producteur doit prendre en charge les coûts de collecte et le traitement des déchets issus de ces produits, soit directement soit par l'intermédiaire d'une filière agréée par les pouvoirs publics : les éco-organismes.

Avec ses 18 filières, la France est le pays qui a développé le plus de filières REP au monde.

4.1 EMBALLAGES MENAGERS

Mise en place au 1^{er} janvier 1993, cette filière couvre l'ensemble des déchets d'emballages ménagers composés de verre, plastique, carton, d'acier et d'aluminium. Les producteurs de ces emballages ménagers ont choisi de s'acquitter de leur obligation en versant une éco-contribution aux éco-organismes ADELPHE et ECO-EMBALLAGES (agrées par les pouvoirs publics jusqu'en 2016).



La Ville, par l'intermédiaire du SIDRU, est adhérente au programme ECO-EMBALLAGES qui subventionne la collecte et le tri de ces emballages.

La filière de collecte et de tri mise en place sur le territoire est décrite dans les autres chapitres de ce rapport.

4.2 LES PILES ET ACCUMULATEURS PORTABLES

Les piles et accumulateurs portables sont pris en charge par l'éco-organisme, COREPILE, qui assure la mise à disposition des contenants (boîtes en plastique, boîtes en carton, fûts, bornes ...), la collecte et le traitement de ce gisement.

Des points de collecte sont répartis sur toute le territoire : à la fois dans des enseignes privées (alimentation, bricolage) et les établissements publics.

Tableau n°15 : Tonnages collectés par COREPILE



Points de collecte	Tonnages		
	2011	2012	2013
Distribution alimentaire (Monoprix, Simply Market, Carrefour Market)	2,137	2,286	2,031
Distribution spécialisée (Bricolex)	0,307	0,271	0,249
Déchetterie	2,109	1,743	1,554
TOTAL Saint-Germain-en-Laye	4,553	4,3	3,834

4.3 LES D.E.E.E

La collecte des Déchets d'Equipements Electriques et Electronique concerne les petits appareils électroménagers, le gros électroménager hors froid, et l'électroménager froid



ECRANS

Tonnages 2011	Tonnages 2012	Tonnages 2013
70,505	58,802	54,267

Pour lutter contre le vandalisme et le pillage de ce gisement, la Ville, a installé en 2013 un conteneur maritime doté d'un système de fermeture renforcé.

La collecte et le traitement des DEEE sont réalisés par la l'éco-organisme ECOLOGIC. Une convention ayant été signée entre le SIDRU et cet éco-organisme.



PETITS APPAREILS
MENAGERS



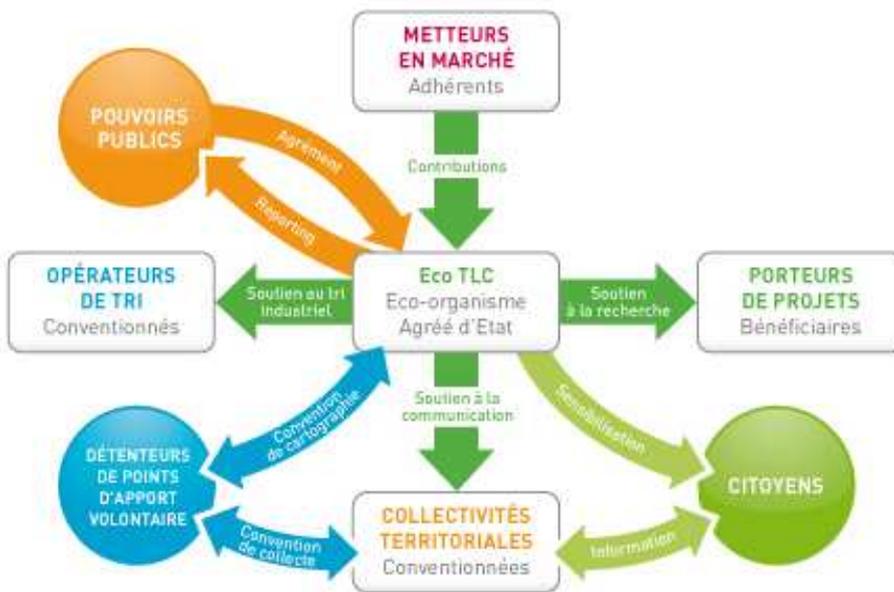
GROS ÉLECTROMÉNAGER

4.4 LES TEXTILES USAGES

A Saint-Germain-en-Laye, deux sociétés adhérentes à l'éco-organisme Eco TLC opèrent :

EBS Le Relais sur le domaine privé (7 bornes)

Ecotextile sur le domaine public (7 bornes)



Présentation du rôle d'Eco TLC (source : ecotlc.com)

Les textiles sont ensuite réutilisés à hauteur de 60 % de la filière (associations, friperies, export ...) ou recyclés pour 29 %. Plus d'informations : www.lafibredutri.com

FOCUS PLPD

La collecte des textiles fait partie intégrante du plan d'actions du PLPD de la Ville.

Gisement potentiel :

Le gisement d'évitement potentiel est de 189 T pour la Ville. (source ADEME et Diagnostic PLPD)

Objectif d'impact :

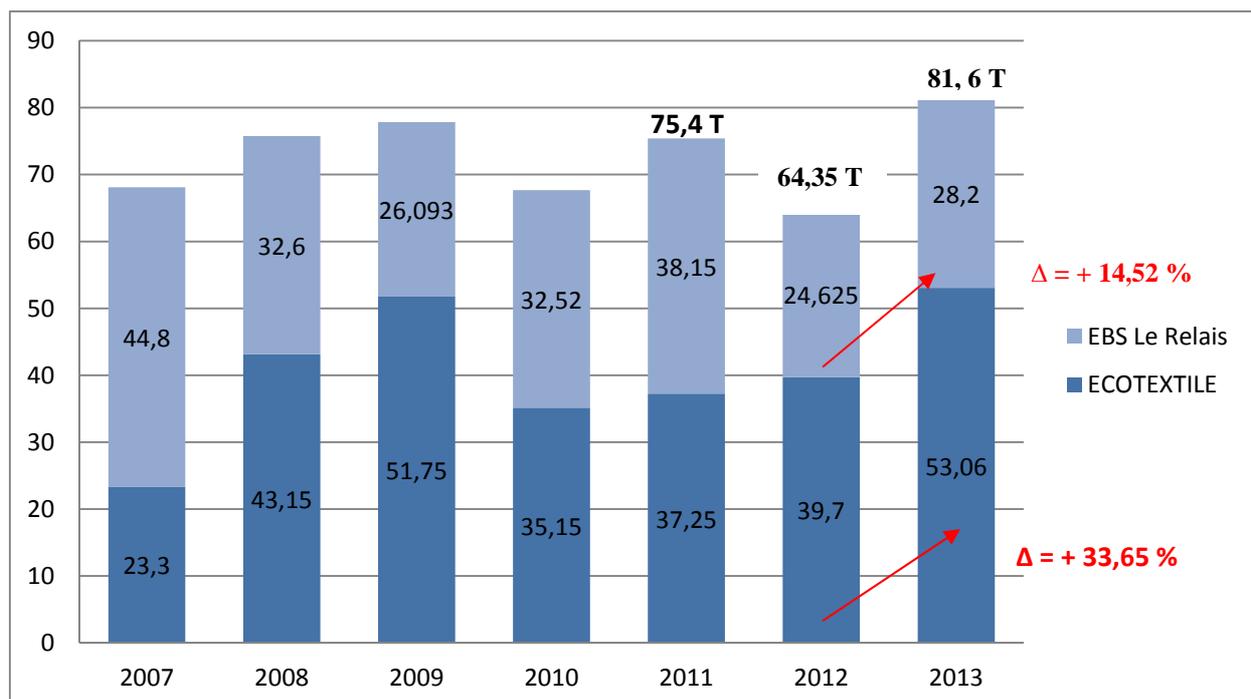
Atteindre un ratio de 5kg/hab./an

Objectifs d'activité :

Conventionner avec les collecteurs préalablement à l'installation de nouvelles bornes (10 par opérateurs) et connaître les quantités collectées par les associations.

La liste des points d'apport volontaires est disponible sur le site Internet de la Ville.

Graphique n° 11 : Tonnages des textiles usagés collectés



Les tonnages Ecotextile ont augmenté notamment grâce à l'ajout de 2 conteneurs (1 à la Soucoupe, et 1 à l'Agasec). Par ailleurs, en détournant 81,6 T de textiles de la filière incinération, ce sont ainsi 7 000 € qui sont économisés par la Ville.

4.5 LES LAMPES

Cette collecte concerne notamment les tubes fluorescents rectilignes, les lampes fluocompactes et les lampes à LED. Elles peuvent être déposés à la déchetterie par els ménages. Les tonnages propres à Saint-Germain-en-Laye ne sont pas connus, car pour mutualiser les coûts de collecte, les lampes sont ensuite acheminées vers la déchetterie de Conflans-Sainte-Honorine, où elles sont ensuite collectées et traitées par l'éco-organisme RECYLUM.



4.6 LES NOUVELLES FILIERES

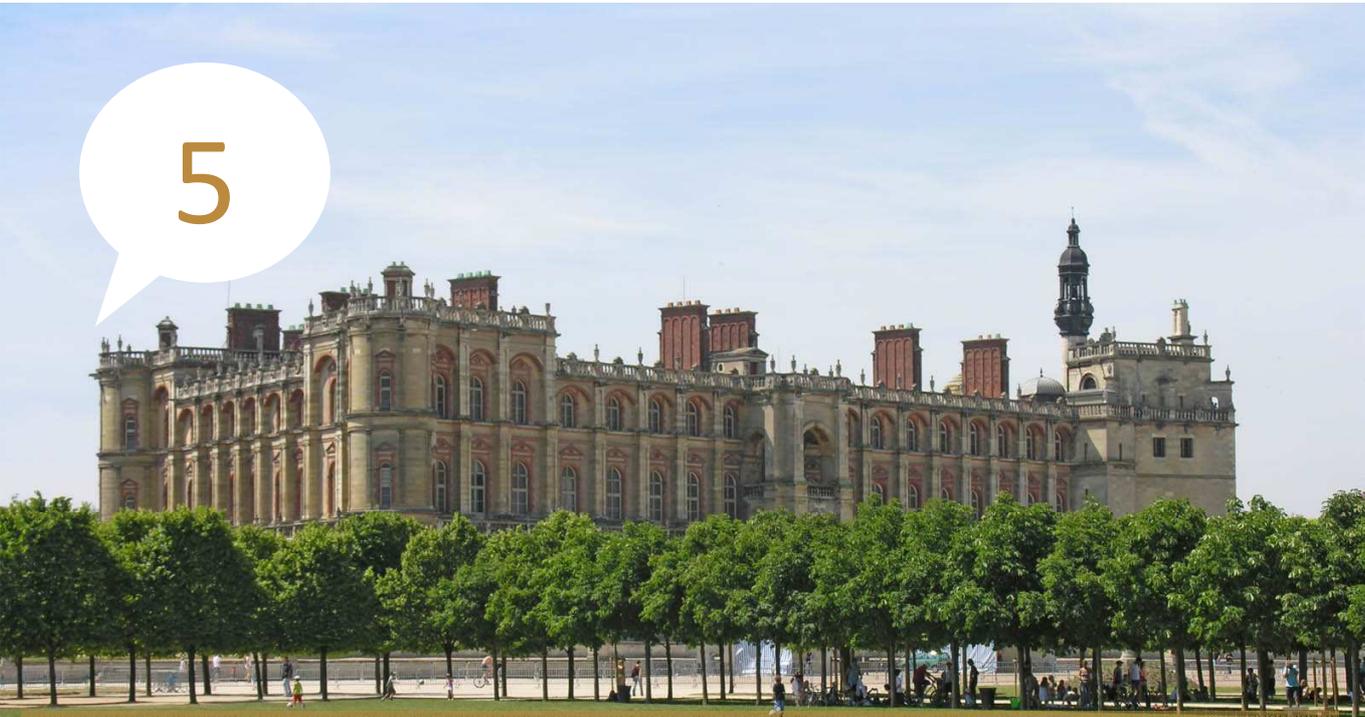
Comme cela a été évoqué dans un chapitre précédent, de nouvelles filières sont en train de s'organiser, il s'agit :

- de la filière destinés au Déchets Diffus Spécifiques (aussi appelés Déchets Toxiques des Ménages). Elle sera portée par l'éco-organisme ECO-DDS
- de la filière des déchets d'ameublement, qui sera portée par l'éco-organisme ECO-MOBILIER



Une fois ces filières en place et une convention signée avec les éco-organismes concernés, les coûts de gestion de ces déchets ne seront plus supportés par la Ville.

5



LES DECHETS ISSUS DES ACTIVITES ECONOMIQUES (DAE)

5.1 MODALITES DE GESTION DES DECHETS

Ces déchets ne font pas l'objet d'une collecte séparée. Ils sont collectés en même temps que les déchets de ménages et subissent le même traitement.

Cependant pour les déchets professionnels assimilables aux déchets ménagers, la loi du 15 juillet 1975 a institué le principe d'une redevance spéciale en complément de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.). La loi du 13 juillet 1992 l'a rendue obligatoire à compter du 1^{er} janvier 1993

5.2 MODALITES D'APPLICATION DE LA REDEVANCE SPECIALE

Cette mesure s'applique aux producteurs qui bénéficient du service municipal. Ceux qui ne le souhaitent pas, peuvent faire appel à un collecteur privé avec qui ils établiront un contrat. Ils sont tenus dans ce cas, d'en informer la ville par écrit.

A Saint-Germain, la redevance a été créée par délibération du Conseil Municipal en date du 6 novembre 1986. La gestion de cette activité était alors déléguée au collecteur (ONYX), et ce, jusqu'au 1er janvier 2000. A compter de cette date, la ville en a repris la gestion (délibération du 10 novembre 1999).

La législation prévoit que chaque collectivité en charge de la collecte et du traitement des déchets des professionnels, définisse elle-même les modalités d'application de la redevance. D'une manière générale, l'ensemble des opérations liées aux déchets est précisé dans l'arrêté municipal du 27 novembre 2002.

Pour sa mise en œuvre, la redevance fait l'objet d'un contrat qui formalise les conditions entre la ville et l'utilisateur. A Saint-Germain, comme dans de nombreuses collectivités, pour tenir compte de la T.E.O.M., la ville prend à sa charge les 240 premiers litres à chaque collecte dès lors que la totalité des déchets est traitée en service municipal, et dans ce cas seulement. La facturation intervient à partir du 241^{ème} litre. Le recouvrement est assuré par la Trésorerie Principale, au moyen d'une facture trimestrielle

5.2.1 FACTURATION DE LA REDEVANCE SPECIALE

La Ville a mis en place 3 tarifs qui prennent en compte :

- Secteur d'appartenance
- Mise à disposition de bac(s) lorsque les locaux le permettent
- Mise à disposition de la benne et du personnel pour la collecte
- Fréquences de collectes
- Traitement à l'usine AZALYS et, dans certains cas, au centre de tri.

Ces tarifs sont révisés annuellement par délibération du Conseil Municipal.

Tableau n° 16 : Tarifs appliqués entre 2009 et 2012 et évolution des recettes

Année	Prix T.T.C. au litre			Nombre de professionnels facturés (1)	Recettes
	Centre Ville	Secteurs Extérieurs	S.I.A.A.P		
2009	3,48	3,04	1,51	314	1 044 086,63 €
2010	3,58	3,13	1,55	310	1 097 054,86 €
2011	3,65	3,19	1,58	303	1 045 432,99 €
2012	3,73	3,26	1,62	303	1 066 135,10 €
2013	3,80	3,32	1,65	300	1 095 774,16 €

(1) il s'agit d'une moyenne calculée sur les 4 trimestres.

6

A young green plant with several leaves is growing out of a pile of various types of waste, including plastic bottles, paper, and metal cans. The background is a clear blue sky. A dark green horizontal band with a fine grid pattern is overlaid on the middle of the image, containing the title text.

BILAN FINANCIER DE LA GESTION DES DECHETS

Description des dépenses et des recettes

6.1 BILAN DES DEPENSES

6.1.1 DEPENSES LIEES A LA COLLECTE ET AU TRAITEMENT

Tableau n° 18 : Bilan des dépenses liées à la collecte et au traitement des déchets gérés par la Ville

Prestations	Coût 2012	Coût 2013	Δ 2012/2013
Collecte et évacuation des déchets en PAP et PAV ⁽¹⁾	1 509 903,59 €	1 584 239,24 €	+ 4,92 %
Rotation des bennes de la déchetterie et des autres sites municipaux ⁽²⁾	182 272,33 €	180 018,32 €	-1,24 %
Collecte des déchets de voirie	118 427,11 €	115 530,18 €	-2,45 %
Location et maintenance des bacs pour la collecte des OM et de la CS	214 382,63 €	222 284,33 €	+3,69 %
Location des bennes de la déchetterie et des autres sites municipaux ⁽²⁾	15 533,35 €	12 951,72 €	-16,62 %
Gardiennage de la déchetterie	9 186,03 €	9 627,56 €	+4,81 %
Achat de composteurs	12 761,03 €	11 342,21 €	-11,12 %
Achat des sacs spéciaux en papier biodégradable pour le stockage des déchets végétaux	23 025 €	19 649,64 €	-14,66 %
SOUS-TOTAL TTC (Collecte, location et achat de matériel)	2 085 491,07 €	2 155 643,20 €	+ 3,36 %
Traitement des ordures ménagères et D.B.I.C.	1 384 519,68 €	1 366 553,30 €	-1,30 %
Tri des déchets ménagers recyclables ⁽³⁾	340 378,17 €	334 475,78 €	-1,73 %
Traitement des objets encombrants	59 023,46 €	61 813,83 €	+4,73 %
Traitement des déchets verts collectés en porte à porte	11 423,46 €	9 666,41 €	-15,38 %
Traitement des déchets de la déchetterie et des autres sites municipaux ⁽²⁾	248 330,10 €	255 038,12 €	+2,70 %
Collecte et traitement des déchets toxiques ⁽³⁾	31 562,55 €	43 126,90 €	+36,64 %
Traitement des bouteilles de gaz	964,45 €	1 205,57 €	+25 %
SOUS-TOTAL TTC (Traitement)	2 076 201,87 €	2 071 879,91 €	-0,21 %
TOTAL	4 161 692,94 €	4 227 523,11 €	+1,58 %

Remarques :

- ⁽¹⁾ Ce coût comprend les collectes en porte-à-porte des déchets ménagers et assimilés, encombrants, végétaux emballages recyclables (telles que décrites dans le chapitre 2.3.1) et le nettoyage du local à déchets de la place Saint-Pierre ainsi que la collecte des colonnes d'apport volontaire.
- ⁽²⁾ Ce coût comprend la gestion des déchets des services municipaux (propreté...), du stade municipal, du nouveau cimetière, du CTM et des différents sites ponctuels.
- ⁽³⁾ Au 1er janvier 2013, comme pour toutes les collectivités françaises, l'Agence de l'Eau Seine Normande a cessé d'accompagner la Ville dans le financement du traitement des déchets toxiques collectés, puis que celui-ci devait être repris à cette date, par un éco-organisme.

6.1.2 DEPENSES LIEES AU FONCTIONNEMENT DES SERVICES

La mission de gestion des déchets est assurée autour des moyens humains suivants :

Directeur de l'Environnement : Ingénieur principal

Responsable de l'activité des déchets ménagers : Ingénieur

Responsable de l'activité des Déchets des professionnels : Technicien

Ambassadeur du tri/Maître composteur : Technicien

Secrétaire des déchets ménagers et déchets de professionnels : Agent administratif

Gardien de la Déchetterie : Agent d'entretien

Charges de frais de personnel et frais assimilés : **273 357 €**

Frais généraux de gestion (assurances, adhésion au SIDRU, téléphone, électricité, matériel de bureau, etc...) : **30 290 €**

6.2 BILAN DES RECETTES

Tableau n° 19 : Bilan des recettes

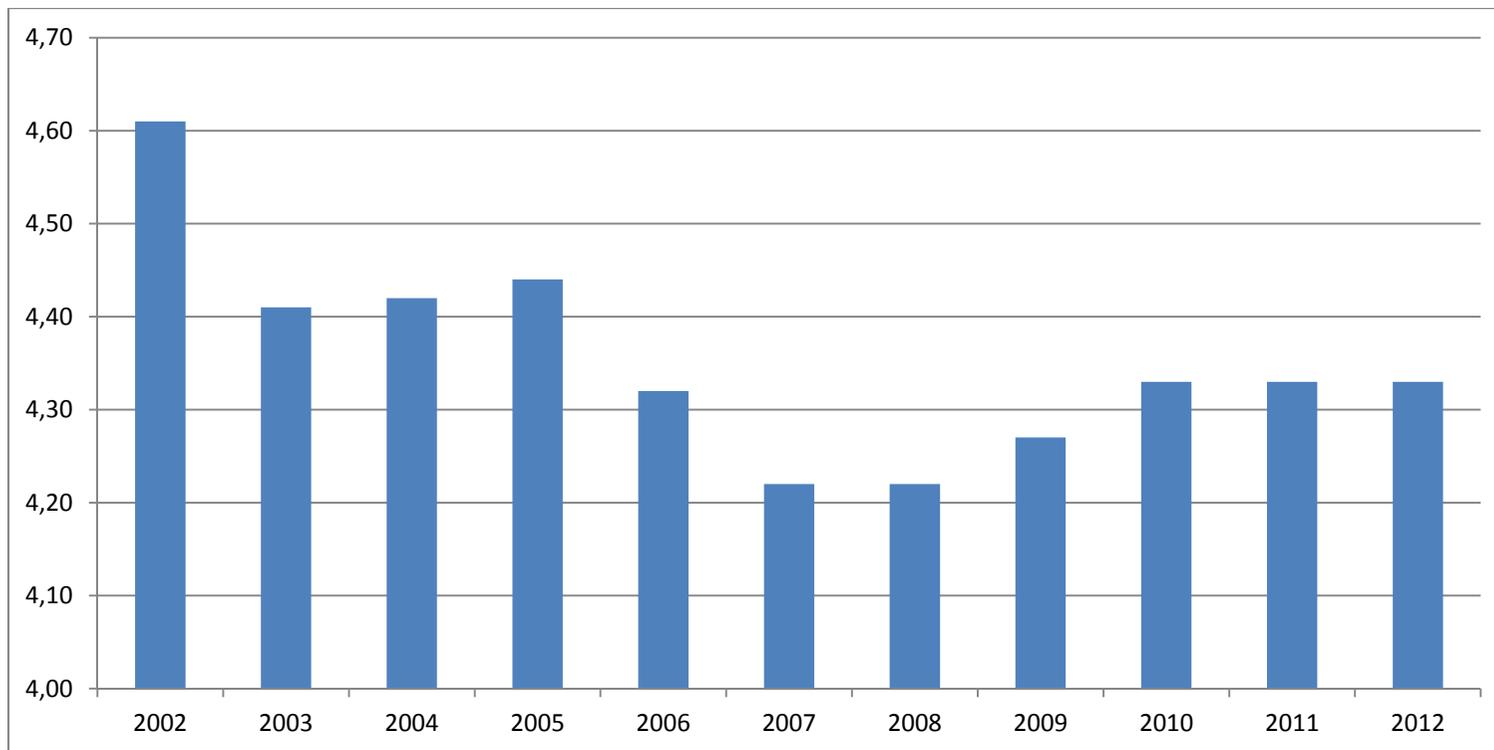
Type de recettes	Année 2012	Année 2013	Δ
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.)	3 326 474,00 €	3 351 353,00 €	+0,75 %
Recettes des déchets banals, industriels et commerciaux (D.B.I.C.)	1 066 135,10 €	1 095 774,16 €	+2,78 %
Sous-total des recettes liées aux taxes	4 392 609,10 €	4 447 127,16 €	+1,24 %
Aides Eco-Emballages	150 106,01 €	151 728,36 €	+ 1,08 %
Reprises des emballages du programme Eco-Emballages ⁽¹⁾	80 544,61 €	79 977,93 €	-0,70 %
Reprise des journaux/magasines	61 014,01 €	54 816,44 €	-10,16 %
Liquidatif	37 339,27 €	Inconnu en juin 2014	-
Sous-total des recettes liées aux déchets recyclables du programme Eco-Emballage	329 003,90 €	au moins 286 522,73 €	-
Recettes papiers/cartons/ferrailles	9 338,08 €	8 591,14 €	-8,00 %
Recettes revente D.E.E.E.	4 657,92 €	4 306,46 €	-7,55 %
Participation financière des communes	85 252,05 €	95 824,54 €	+12,40 %
Sous-total des recettes liées à la déchetterie	99 248,05 €	108 722,14 €	+ 9,55 %
TOTAL RECETTES	4 820 861,05 €	Au moins 4 842 372,03 €	-

(1) Cela correspond aux montants touchés grâce à la revente de l'acier, de l'aluminium, du plastique, des papiers/cartons et du verre.

(2) Voir commentaire page 49.

EVOLUTION DE LA T.E.O.M. DEPUIS 2001

Bases réelles 2002	Bases réelles 2003	Bases réelles 2004	Bases réelles 2005	Bases réelles 2006	Bases réelles 2007	Bases réelles 2008	Bases prév 2009	Bases réelles 2010	Bases réelles 2011	Bases prév 2012
59 459 236	61 322 933	63 251 815	64 990 494	66 580 452	67 918 765	69 266 208.	80 149 000	72 365 800	75 237 781	76 823 880
Produit 2002	Produit 2003	Produit 2004	Produit 2005	Produit 2006	Produit 2007	Produit 2008	Produit 2009	Produit 2010	Produit 2011	Produit 2012
2 740 871	2 706 041	2 792 780	2 885 578	2 876 276	2 866 172	2 923 034	3 422 362	3 133 439	3 257 797	3 326 474
Taux obtenu 2002	Taux obtenu 2003	Taux obtenu 2004	Taux voté 2005	Taux voté 2006	Taux voté 2007	Taux voté 2008	Taux voté 2009	Taux voté 2010	Taux voté 2011	Taux voté 2012
4,61%	4,41%	4,42%	4,44%	4,32%	4,22%	4,22%	4,27%	4,33%	4,33	4,33 %



Evolution du taux de TEOM

ANNEXES

A1 : GLOSSAIRE

les déchets ménagers et assimilés (DMA) : ils comprennent eux catégories, les déchets produits quotidiennement par les ménages, appelés ordures ménagères, et les déchets occasionnels. Ils comprennent par ailleurs les déchets issus des activités économiques gérés avec les déchets ménagers par les collectivités : les assimilés.

DMA = OMA + déchets occasionnels

les ordures ménagères et assimilées (OMA) : ce sont les déchets produits quotidiennement par les ménages : ordures ménagères résiduelles, emballages, verre, biodéchets. Cela comprend également les déchets professionnels qui de par leurs caractéristiques – peuvent être collectés en mélange avec les déchets des manges sans sujétions techniques particulières. On parle de déchets assimilés aux « déchets ménagers ».

OMA = OMr + RS

les déchets occasionnels : ils désignent l'ensemble des déchets produits par les ménages de façon ponctuelle : déchets verts des jardins, encombrants, DEEE, déchets dangereux des ménages, déchets de construction et de démolition ...

les ordures ménagères résiduelles (OMr) : désignent les déchets qui restent à la charge de la collectivité après la collecte sélective des recyclables secs. Ils sont produits par les ménages et par les professionnels à condition que leurs caractéristiques ne diffèrent pas de ceux des ménages (« assimilés ».)

les recyclables secs (RS) : il s'agit des emballages du programme Eco-Emballages, du verre alimentaire et des emballages, journaux et magazines.

D.B.I.C : ce sont les Déchets Banals des Industries et Commerces. Il s'agit de déchets qui sont produits par les professionnels mais assimilables à ceux produits par les ménages.

les emballages du programme Eco-Emballages : il s'agit des flacons en plastique, des emballages en acier et aluminium ainsi que des cartons légers d'emballage. On distingue 3 catégories pour les flocons en plastique :

- le P.E.T. clair : il est notamment utilisé pour bouteilles d'eau transparentes
- le P.E.T. foncé : il s'agit notamment des bouteilles d'eau transparentes de couleur
- le P.E.H.D. : il s'agit des flacons en plastique opaque (gel douche, lait ...)

Ils seront aussi nommés : emballages recyclables

le verre alimentaire : il s'agit des bouteilles et bocaux en verre ayant contenu des aliments, dépourvus de leur couvercle métallique.

PAP : il s'agit de la collecte en porte à porte.

AV : il s'agit de la collecte en apport volontaire.

ratios : il s'agit de la production en kg d'un habitant par an, par type de déchets.

fréquence de collecte : il s'agit du nombre de collectes réalisées sur une période donnée.

- C1 : une collecte par semaine
- C0,5 : une collecte tous les quinze jours
- plus généralement CX : X collecte(s) par semaine

ratios de production : il s'agit des quantités de déchets produites ramenées à l'habitant. Ils sont exprimés en kg par habitant.

Population SINOE : Les populations sont fournies par l'INSEE avec un décalage de 3 ans alors que parallèlement l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) dispose plus rapidement d'informations sur les flux de déchets. Elle estime la population de chaque commune pour une année N sur la base du taux d'évolution entre les années N-2 et N-1 (par exemple l'estimation 2008 est réalisée en appliquant à la population 2007 le taux d'évolution 2006/2007). Ces populations estimées sont appelées population SINOE®.

Une correction départementale est ensuite appliquée à toutes les communes afin de tenir compte des estimations départementales de l'année N fournies par l'INSEE. En final le cumul des populations communales d'un département est égal à l'estimation départementale réalisée par l'INSEE.

T éq CO₂ : L'impact sur le réchauffement climatique d'un Gaz à Effet de Serre (GES) donné, dépend de sa nature, sa température, de son temps de présence dans l'atmosphère ... Pour comparer l'impact de ces gaz entre eux, il faut donc définir un point de référence : le CO₂.

Par convention, on compare l'impact d'1 kg de GES à celui d'1 kg de CO₂ sur 100 ans.

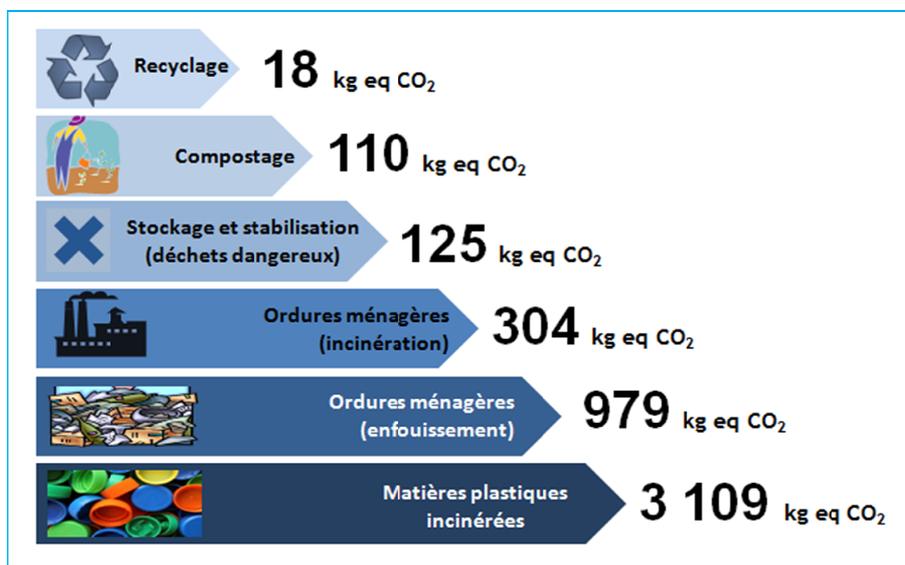
On obtient l'équivalent CO₂ du gaz considéré aussi appelé Potentiel de Réchauffement Global (PRG). Il vaut 1 pour le CO₂ qui sert de référence.

Exemples :

PRG du méthane (CH₄) = 25 ce qui signifie que pour obtenir l'effet produit par 1 kg de CH₄, il en faudrait 25 de CO₂

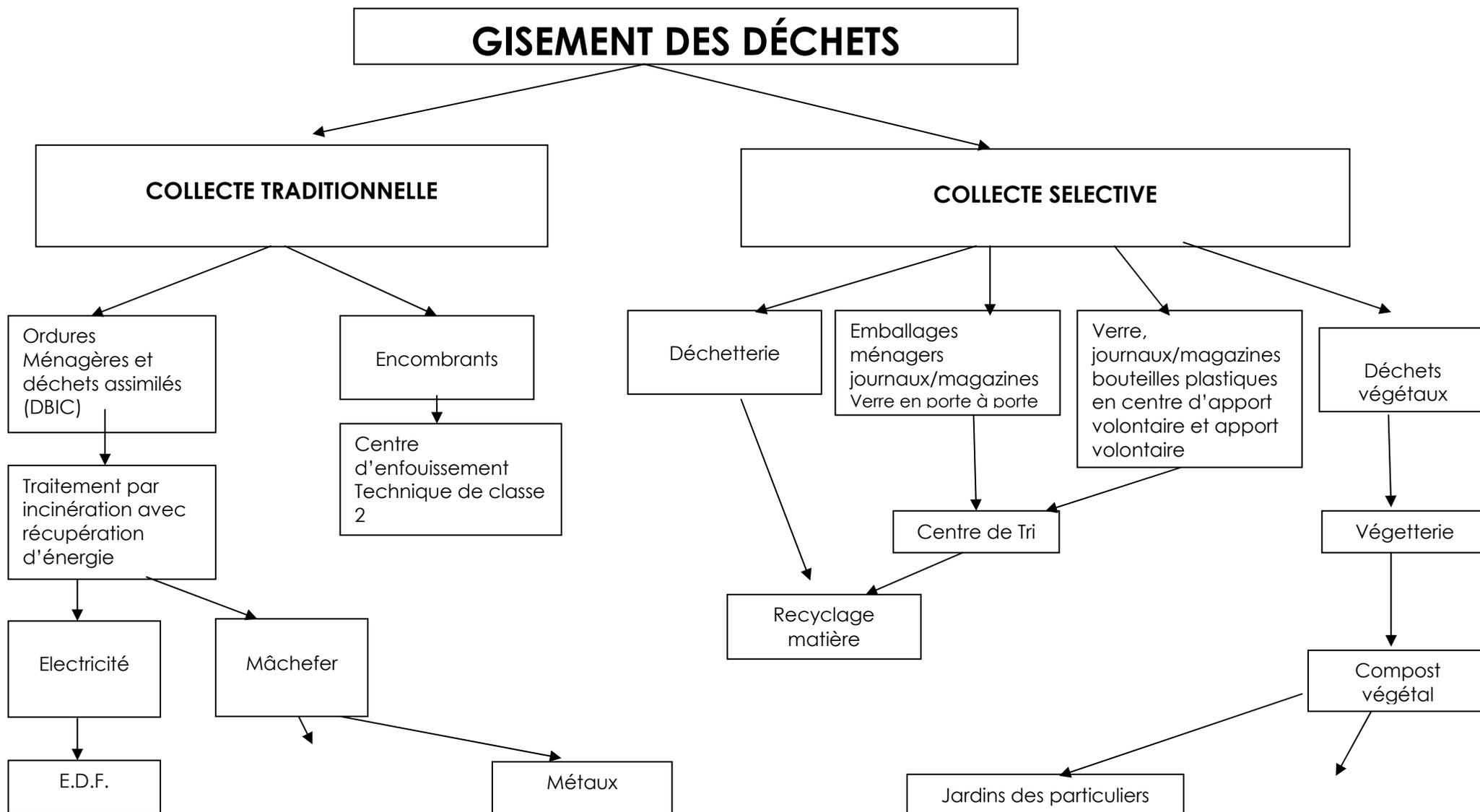
Facteur d'émission : c'est un coefficient qui permet de passer d'une quantité physique (Tonnes, litres de gazoil, Kwatt,) à une quantité de gaz à effet de serre émise, exprimée en T éq CO₂

Les émissions de GES par type de traitement (pour 1 tonne)

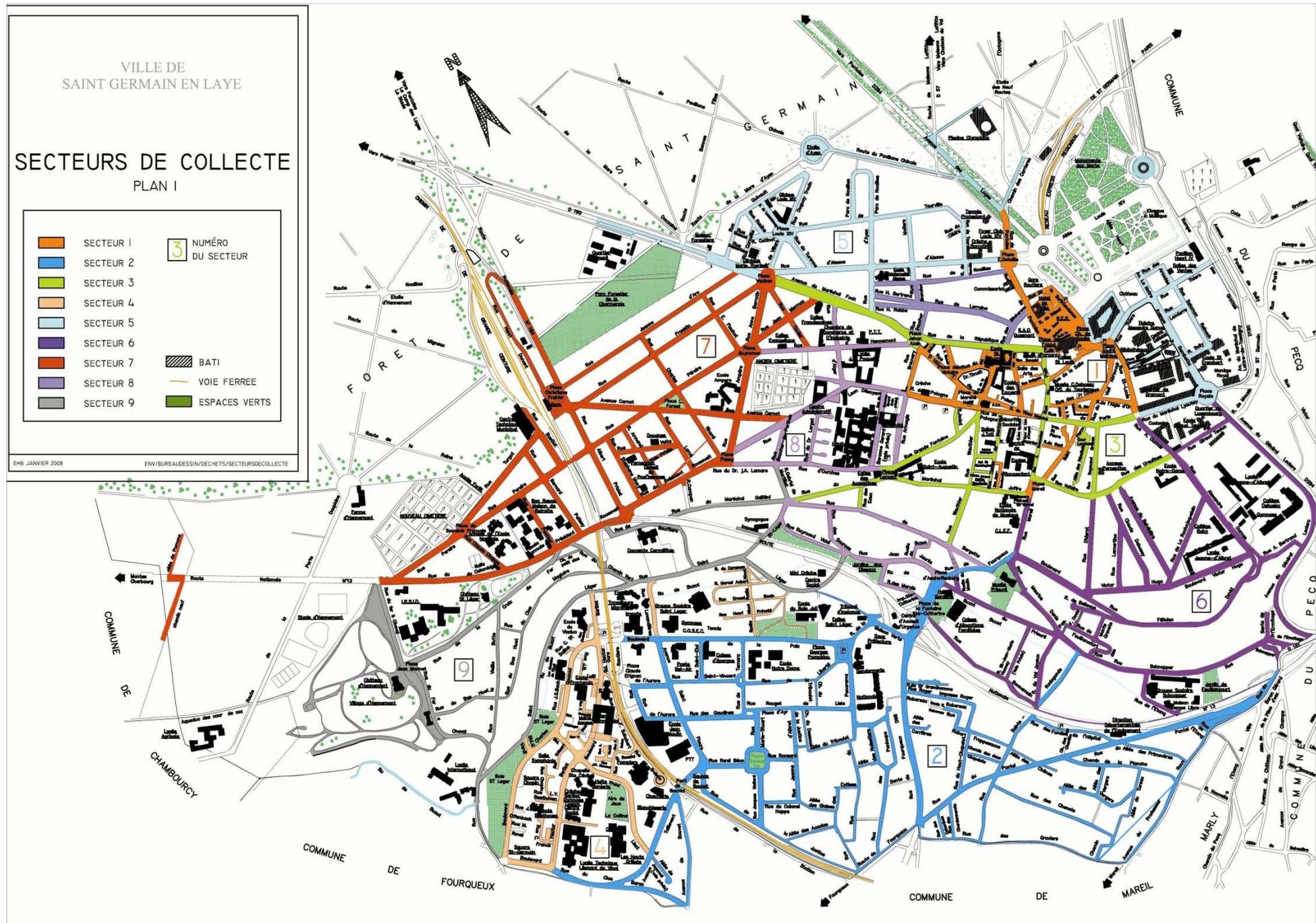


TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes.

RAPPORT 2011 SUR LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS



A3 : PLAN DES SECTEURS DE COLLECTE



A4 : HISTORIQUE DE LA GESTION DES DECHETS

1957	- Mise en place du premier contrat avec la Société C.G.E.A. (Compagnie Générale d'Entreprise Automobiles) pour l'organisation de la collecte des déchets. => Utilisation par les administrés de poubelles métalliques pesant en moyenne 20 kg.
1965	Remplacement des poubelles métalliques par des poubelles en plastique ou en caoutchouc de forme cylindrique pesant en moyenne 10 Kg.
1979	Remplacement des poubelles en plastique ou en caoutchouc par des sacs plastique.
1986	Modernisation de la présentation des déchets à la collecte avec la suppression de la collecte en sacs plastique et la mise en place de bacs à roulettes auprès de tous les administrés
1992	Création de la déchetterie rue Bastiat
1994	Test de collecte sélective dans le quartier de la Sous-Préfecture pour une population de 2 700 habitants . Ce test portait exclusivement sur le tri des journaux/magazines et du verre. Collecte effectuée en sacs plastique bleus pour les journaux/magazines et verts pour le verre.
1996	Création de la plate-forme de conteneurs enterrés, pour verre, plastique et journaux-magazines, boulevard Franz Liszt.
1997	Amélioration de la collecte sélective toujours dans le même quartier mais remplacement des sacs bleus et verts par des petits bacs gris à couvercle bleu pour les journaux/magazines et couvercle vert pour le verre. D'autre part, adjonction de la collecte des déchets végétaux en sacs papier biodégradable.
1998	Les déchets ne sont plus stockés en centre d'enfouissement technique de classe II et sont traités par incinération à l'Usine Azalys
1999	Au mois d'avril, début du tri sélectif selon le programme de la Société ECO-EMBALLAGES pour 82,17 % de la population . Il s'agit des quartiers extérieurs à l'hyper centre ville.
2001	Dès le mois de juin, le tri est effectué pour 100 % de la population , la collecte du verre en porte à porte n'étant pas effectuée dans le centre
2003	Installation de colonnes pour la collecte du verre : - 2 enterrées rue de Gramont - 1 conteneur aérien insonorisé sur la place de Mareil, intégré dans le milieu végétal.
2004	Test auprès de 16 foyers de bacs roulants le stockage des déchets des végétaux.
2007	- Création d'un nouveau secteur de collecte au niveau du Quartier de Fromainville qui comprend le SIAAP (Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome Parisien), le Port de plaisance de Conflans-Sainte-Honorine, les pépinières de Paris et environ 150 logements. - Mise en place à la déchetterie de points de collecte des textiles usagers avec la société Ecotextile et de la collecte des Déchets Electriques et Electroniques (D3E) avec la société Ecologic.
2008	- Achat de 2 colonnes roulantes pour le tri du verre alimentaire lors des manifestations - Installation d'une colonne enterrée destinée à la collecte du verre Place de Mareil (en remplacement de l'aérienne) - Novembre : Prise d'effet du nouveau marché de collecte avec VEOLIA
2009	- Lancement d'une opération pilote de compostage individuel auprès d'une vingtaine de foyers - Première opération de collecte des sapins de Noël - Evolution de la fréquence de collecte du verre. Passage d'une collecte hebdomadaire à une collecte tous les 15 jours. - Arrivée d'un ambassadeur du tri / maître composteur
2010	- Installation de colonnes enterrées destinées à la collecte du verre rue du Vieil Abreuvoir et Place de Passy
2011	- Adoption d'un Programme Local de Prévention des Déchets et d'une Plan de Promotion du Compostage Individuel par délibération du Conseil Municipal. - Première réunion de dotation de composteurs
2012	- Lancement des études liées à la nouvelle déchetterie
2013	- La Ville s'engage sur 13 actions pour conduire son PLPD - Juin : déplacement des quais de transfert des déchets des services municipaux du site des Franges ferroviaires au site situé à proximité du nouveau cimetière - Novembre : Renouvellement du marché de collecte. VEOLIA conserve la collecte PAP. - URBASER ENVIRONNEMENT se charge de la collecte en PAV.

A5 : MODES DE COLLECTE DES DECHETS DE LA DECHETTERIE

Déchets acceptés	Type de contenant	Société assurant la collecte
Verre	Colonne aérienne de 3m ³	VEOLIA Propreté dans le cadre d'un marché conclu avec la Ville (les tonnages ne sont pas individualisés – 1 collecte par quinzaine)
Flacons en plastique	3 x 500 L (colonne aérienne au printemps 2012)	
Papiers/cartons	5 bennes de 20m ³	SEPUR dans le cadre d'un marché conclu avec la Ville
Déchets verts		
Bois		
Ferrailles		
Encombrants		
Gravats	1 benne de 7 m ³	
Textiles usagés	2 bornes	ECOTEXTILE sans frais pour la Ville
D.E.E.E	- Bacs grillagés pour le PAM et les écrans - Stockage au sol pour le gros électroménager et les réfrigérateurs	ECOLOGIC les vendredis des semaines paires sans frais pour la Ville convention signée avec le SIDRU
Piles	Pré-collecte dans différents points de la Ville + 2 fûts à la déchetterie	COREPILE sans frais pour la Ville
Aérosols :	1 bac	SEPUR dans le cadre d'un marché conclu avec la Ville
Batteries automobiles	2 bacs	
Huile de vidange automobile	1 bac	S.R.R.H.U. Repreneur agréé par la Préfecture des Yvelines sans frais pour la ville
Bouchons en plastique	Sacs en plastique stockés dans un local	Evacuation sur demande auprès de l'association « Les Clayes handisport »
Lampes usagées	Cartons agréés	La Ville apporte les cartons pleins à la déchetterie de Conflans. Ils sont ensuite collectés par l'eco-organisme agréé RECYLUM sans frais pour la Ville

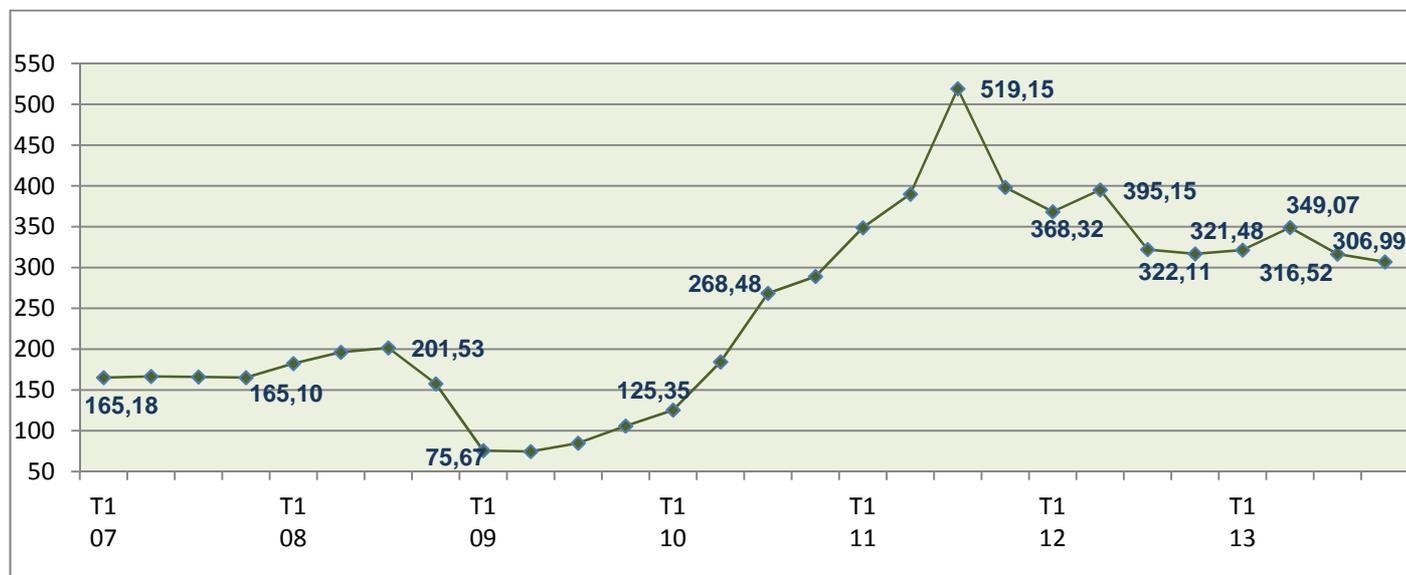
A6 : EVOLUTION DES COUTS DE REPRISE DES MATERIAUX

(Données SIDRU)

Matériaux		Montant moyen de reprise (HT/T)					Δ 12-13
		en 2009	en 2010	en 2011	en 2012	en 2013	
Programme ECO- EMBALLAGES	Acier	101,60 €	170,48 €	184,39 €	171,97 €	150,31 €	-12,60%
	Aluminium	365,66 €	521,75 €	617,71 €	504,04 €	401,33 €	-20,38%
	Cartons	28,45 €	77,23 €	102,31 €	92,20 €	87,98 €	-4,57%
	Plastique	85,21 €	216,82 €	414,02 €	350,59 €	1 290,16 €	269,11%
	Verre	19,91 €	22,42 €	22,20 €	21,45 €	21,75 €	1,40%
	Journaux	53,84 €	81,48 €	101,72 €	62,77 €	75,34 €	20,03%
D.E.E.E.		82,55 €	85,23 €	75,72 €	83,33 €	82,86 €	-0,56%
Papiers/Cartons de la déchetterie		13,00 €	40,00 €	30,00 €			-25%
Ferraille de la déchetterie		81,00 €	40,00 €	30,00 €			-25%

En Rouge : les chiffres 2012 / En bleu : les chiffres 2011 / En bordeaux : 2010 / En noir : 2009 / En vert : 2008 / En violet : 2007

Plastique en €(HT)/Tonne



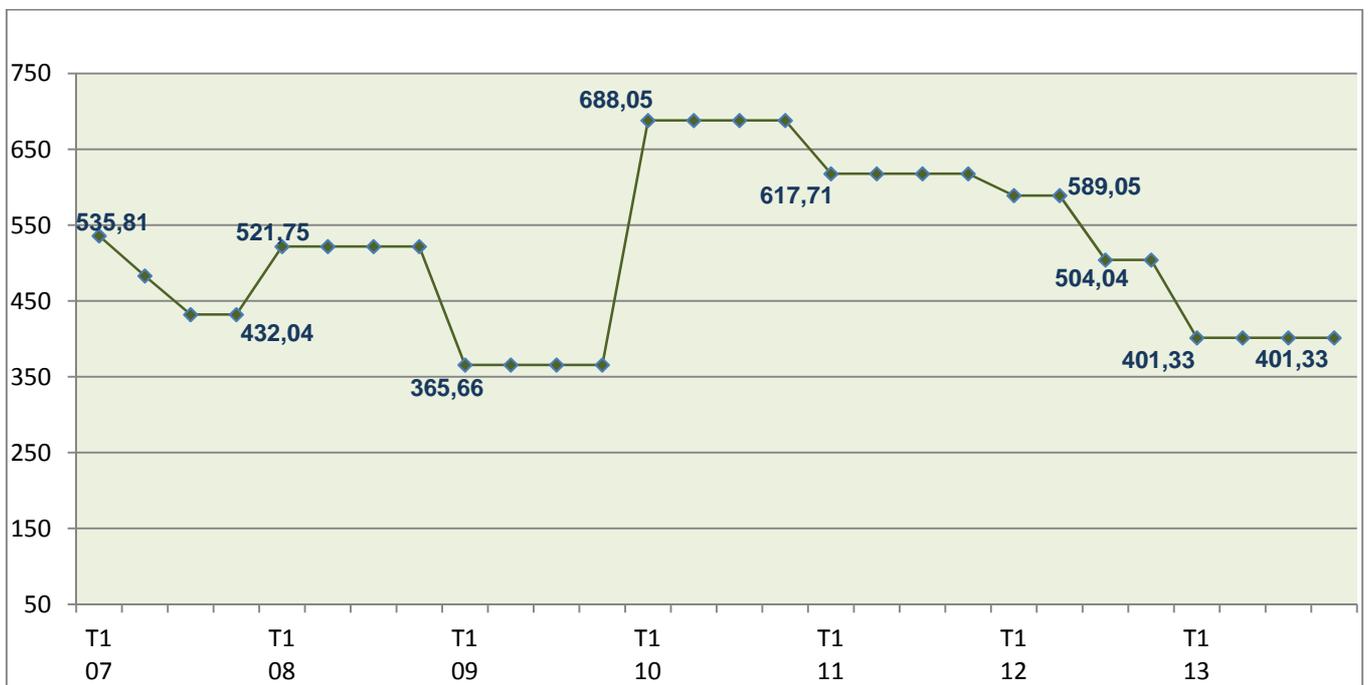
Acier

en €(HT)/Tonne



Aluminium

en €(HT)/Tonne



Carton

en €(HT)/Tonne



Verre

en €(HT)/Tonne

